

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Société anonyme au capital de 27 605 120 €
Siège social : 185, rue de Bercy, 75012 Paris
542 097 324 R.C.S. Paris – APE : 3530 Z

SOMMAIRE

Comptes annuels au 31 décembre 2008	
I – Bilan au 31 décembre 2008	2 - 3
II – Compte de résultat au 31 décembre 2008	4 - 5
III – Annexes au bilan et compte de résultat	6
Note liminaire – Activité de la société	6
Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation	6
1.1 – Principes généraux	6
1.2 – Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels	6
1.3 – Changement de méthode	6
1.4 – Utilisation d'estimations	6
1.5 – Immobilisations incorporelles	6
1.6 – Immobilisations corporelles	6
1.7 – Immobilisations financières	7
1.8 – Actifs circulant	7
1.8.1 – Stocks	7
1.8.2 – Créances	7
1.8.3 – Valeurs mobilières de placement	7
1.9 – Provisions pour risques et charges	7
1.10 – Chiffre d'affaires	7
1.11 – Correction d'erreurs	7
1.12 – Changement d'estimation	7
Note 2 – Notes sur le bilan	8
2.1 – Actif immobilisé	8
2.1.1 – Variation sur l'exercice	8
2.1.2 – Etat des amortissements sur l'exercice	9
2.2 – Actif circulant	9
2.2.1 – Eléments fongibles	9
2.2.2 – Charges constatées d'avance	9
2.2.3 – Produits à recevoir sur créances	9
2.3 – Etat des créances et des dettes	10
2.4 – Etat des provisions	11
2.5 – Capital social	12
2.6 – Tableau de variation des capitaux propres	12
2.7 – Charges à payer sur dettes	12
Note 3 – Notes sur le résultat	13
3.1 – Chiffre d'affaires	13
3.2 – Résultat exceptionnel	13
3.3 – Impôt sur les bénéfices	13
Note 4 – Autres informations	14
4.1 – Effectif	14
4.2 – Engagements financiers particuliers	14
4.3 – Crédit-bail	14
4.4 – Régime de retraite	14
4.5 – Droits individuels de formation	15
4.6 – Consolidation	15
4.7 – Entreprises liées	15
4.8 – Situation fiscale différée et latente	15
4.9 – Liste des filiales et participations	16
Note 5 – Tableau de financement 2008	17
Note 6 – Résultats financiers et autres de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)	18
Note 7 – Rémunérations des dirigeants	18
Note 8 – Litiges en cours	18
Note 9 – Passifs éventuels	18

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

A – Comptes annuels

I – Bilan au 31 décembre 2008

(En euros)

Actif	2008			2007
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 280 827	2 238 240	42 587	8 243
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	29 398 504		29 398 504	46 107
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 716 942		4 716 942	4 716 942
Constructions.....	62 899 323	34 904 365	27 994 958	29 534 366
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	366 335 152	162 867 384	203 467 768	190 215 643
Autres immobilisations corporelles.....	10 020 517	8 980 687	1 039 830	981 287
Immobilisations mises en concession.....	271 929 999	17 009 327	254 920 672	249 627 459
Immobilisations corporelles en cours.....	44 668 558	1 247 288	43 421 270	26 760 711
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....	748 379		748 379	294 381
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	7 489 195		7 489 195	7 252 987
Créances rattachées à des participations.....	36 542		36 542	11 228 421
Autres titres immobilisés.....	136 756		136 756	139 805
Prêts.....	1 637 566		1 637 566	1 592 249
Autres.....	871 589		871 589	659 470
Sous-total.....	803 175 947	227 247 291	575 928 656	523 064 169
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	20 292 152		20 292 152	7 779 232
Matières et fournitures consommables.....	7 120 611	1 038 921	6 081 690	5 454 286
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	207 957		207 957	55 067
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	110 758 219	431 705	110 326 514	97 219 610
Autres créances d'exploitation.....	27 713 737	23 477	27 690 260	22 906 388
Créances diverses (2).....	18 825 669	1 545 144	17 280 525	23 790 146
Valeurs mobilières de placement.....	13 982 224		13 982 224	26 198 578
Disponibilités.....	124 595		124 595	47 199
Charges constatées d'avance (2).....	1 137 489		1 137 489	215 931
Sous-total.....	200 162 653	3 039 247	197 123 406	183 666 437
Total bilan actif.....	1 003 338 600	230 286 538	773 052 062	706 730 606
(1) Dont à moins d'un an.....	77 123		77 123	479 039
(2) Dont à plus d'un an.....	6 144 145		6 144 145	5 402 569

Passif	2008	2007
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 210	67 312 210
Report à nouveau.....	19 197 269	14 475 463
Résultat de l'exercice.....	10 954 181	9 897 765
Situation nette.....	132 397 480	126 619 258
Subventions d'investissement (montant net).....	599 275	694 486
Provisions réglementées.....	50 100 466	42 115 358
Sous-total.....	183 097 221	169 429 102
Amortissement de caducité.....	131 197 054	126 512 563
Sous-total.....	131 197 054	126 512 563
Autres fonds propres :		
Avances conditionnées.....	1 294 624	1 557 858
Autres.....	1 789 821	1 510 904
Sous-total.....	3 084 445	3 068 762
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	109 044 366	105 551 851
Provisions pour charges.....	42 118 386	40 424 398
Sous-total.....	151 162 752	145 976 249
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	55 985 091	75 461 742
Emprunts et dettes financières diverses.....	58 599 961	57 356 721
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	7 507 662	7 531 653
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	107 026 757	85 985 908
Dettes fiscales et sociales.....	40 682 135	19 089 775
Autres dettes d'exploitation.....	5 951 005	5 172 644
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	21 975 796	10 995 045
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....		
Produits constatés d'avance.....	6 782 183	150 442
Sous-total.....	304 510 590	261 743 930
Total bilan passif.....	773 052 062	706 730 606
(1) Dont à plus d'un an.....	33 655 244	42 959 377
Dont à moins d'un an.....	80 929 808	89 859 086
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....	14 456 138	25 370 763

II – Compte de résultat au 31 décembre 2008
(En euros)

	2008	2007
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	343 550 614	297 035 726
Production vendue : services.....	3 820 640	3 483 850
Montant net du chiffre d'affaires.....	347 371 254	300 519 576
Production immobilisée.....		
Subventions d'exploitation.....	112 715	25 648
Reprises sur provisions et amortissements.....	39 202 843	35 064 541
Autres produits.....	27 236 106	11 308 911
Transferts de charges.....	2 211 557	2 479 903
Total des produits d'exploitation.....	416 134 475	349 398 579
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	71 230 289	45 741 750
Variations des stocks d'approvisionnements.....	-12 698 768	5 531 840
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	125 971 454	93 206 356
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	2 545 065	3 040 909
Loyers en crédit-bail.....	15 474 740	14 832 309
Autres services extérieurs.....	50 670 597	50 942 579
Impôts, taxes et versements assimilés.....	6 301 447	6 252 105
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	24 584 997	22 867 957
Charges sociales.....	9 727 841	8 898 449
Autres frais de personnel.....	364 441	354 878
Redevances sur ventes et autres.....	5 364 024	9 540 289
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	5 205 009	4 741 633
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	17 476 822	17 678 772
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		1 905 213
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	1 460 974	911 667
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	44 440 165	41 348 112
Autres charges.....	28 471 677	5 662 956
Total des charges d'exploitation.....	396 590 774	333 457 774
Résultat d'exploitation.....	19 543 701	15 940 805
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	98 981	-31 546
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	2 280 280	1 435 926
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	86 913	11 709
Autres intérêts et produits assimilés.....	1 627 940	1 937 915
Reprises sur provisions.....		
Total des produits financiers.....	3 995 133	3 385 550
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	3 468 435	3 937 333
Total des charges financières.....	3 468 435	3 937 333
Résultat financier.....	526 698	-551 783
Résultat courant avant impôt.....	19 971 418	15 420 568

	2008	2007
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		1 605
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	21 211	113 392
Subventions d'investissements virées au résultat.....	95 210	97 625
Autres.....	86 372	6 405
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	2 021 445	2 031 191
Reprises sur provision de réévaluation.....		1 053 842
Reprises sur provision pour hausse des prix.....		45 310
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	963 228	
Total des produits exceptionnels.....	3 187 466	3 349 370
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	67 353	92 439
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	857 207	480 317
Autres éléments.....	14 104	42 850
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	10 006 553	1 155 016
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....		143 176
Dotations aux amortissements exceptionnels.....		
Total des charges exceptionnelles.....	10 945 217	1 913 798
Résultat exceptionnel.....	-7 757 751	1 435 572
Participation des salariés aux résultats.....	-16 280	596 141
Impôt sur les bénéfices.....	1 275 766	6 362 234
Total des produits.....	423 317 074	356 133 499
Total des charges.....	412 362 893	346 235 734
Bénéfice.....	10 954 181	9 897 765

Note liminaire – activité de la société

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le prix maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres » ;
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.

En conséquence, la CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux sociétés concessionnaires :

- provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées ;
 - provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens ;
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
- les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1^{er} janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1^{er} janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 - Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public.

1.3 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an ;
- les quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE transposée en droit français dans le code de l'environnement par l'ordonnance N° 2004-330 du 15 avril 2004, le système d'échange du GES est établi.

L'Etat alloue à titre gratuit des quotas d'émission de GES aux sites industriels. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas de GES égal au total des émissions de GES constatées lors de l'année écoulée. Les allocations de quotas de GES sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et évaluées à leur valeur vénale à la date d'attribution conformément au règlement CRC 2004-08 du 23 novembre 2004. Les sommes comptabilisées à ce titre à l'actif du bilan trouvent leur contrepartie exacte au passif du bilan.

Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, l'entreprise peut être amenée à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer. Les droits acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Dans le cas inverse, les quotas excédentaires pourront être cédés sur le marché.

A la date de clôture, concernant les quotas excédentaires, une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée. Parallèlement, le passif initialement comptabilisé en contre partie de l'immobilisation incorporelle est repris pour le même montant.

1.6 - Immobilisations corporelles

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports..... 5 ans linéaire

- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	20 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation économique et la dépréciation fiscale. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1^{er} janvier 2001 et pour la durée du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2017.

1.7 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque société.

1.8 - Actifs circulant

1.8.1 - Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat. Les articles à rotation nulle depuis un an sont dépréciés à 50 % de leur valeur.

1.8.2 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

1.8.3 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur des VMP à la clôture est inférieure à leur prix d'achat.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de la CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle. Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.10 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes de chaleur à Paris et en première couronne (291,7 M€ en 2008),
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen (51,9 M€ en 2008),
- ventes de prestations de service (3,8 M€ en 2008).

1.11 - Correction d'erreurs

L'examen spécifique des travaux de modernisation des tronçons structurants mis en œuvre en prévision de la production de la nouvelle usine Isséane à Issy-les-Moulineaux a amené à une requalification de la nature de ces travaux en immobilisations, d'un montant de 2,06 M€.

En conséquence, l'exercice 2008 est impacté par une diminution des autres services extérieurs et une augmentation des immobilisations (réseau Hors Paris) de 2,06 M€.

L'impact de cette correction d'erreur n'a pas donné lieu à un retraitement dans la détermination du résultat fiscal et a donc contribué à augmenter l'impôt de la période de 0,71 M€.

1.12 - Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu sur l'exercice.

Note 2 – Notes sur le bilan

2.1 Actif immobilisé

2.1.1 Variation sur l'exercice

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	2 196 702	84 125		2 280 827
Quotas d'émission de gaz à effet de serre....	1 019 514	35 994 217	7 615 227	29 398 504
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098			6 098
Total.....	3 222 314	36 078 342	7 615 227	31 685 429
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	4 716 942			4 716 942
Constructions :				
Sur sol propre.....	53 951 093	-1 411 500		52 539 593
Sur sol d'autrui.....	1 325 473			1 325 473
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	7 354 783	2 135 772	456 298	9 034 257
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	341 628 836	26 026 785	1 320 469	366 335 152
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 603 068	14 339		1 617 407
Matériel de transport.....	520 667			520 667
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	7 321 831	556 234	5 531	7 872 534
Autres.....	9 909			9 909
Immobilisations mises en concession.....	264 404 244	8 544 562	1 018 807	271 929 999
Immobilisations corporelles en cours.....	28 101 009	16 567 549		44 668 558
Avances et acomptes.....	294 381	453 998		748 379
Total.....	711 232 236	52 887 739	2 801 105	761 318 870
Immobilisations financières :				
Participations.....	7 252 987	255 990	19 782	7 489 195
Créances rattachées à des participations.....	11 228 421	256 542	11 448 421	36 542
Autres titres immobilisés.....	139 805		3 049	136 756
Prêts.....	1 592 249	123 036	77 719	1 637 566
Autres immobilisations financières.....	659 469	212 120		871 589
Total.....	20 872 931	847 688	11 548 971	10 171 648
Total général.....	735 327 481	89 813 769	21 965 303	803 175 947

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement les quotas d'émission de gaz à effet de serre (Cf. III note 1.5). Les variations de la période correspondent à :

- l'attribution gratuite par l'Etat des quotas de gaz à effet de serre pour l'exercice 2008 : 1 230 180 tonnes évaluées au cours du 30 juillet 2008 (22,35 €/t) soit 27,5 M€,
- la restitution des émissions des GES de l'année 2007 de 1 121 204 tonnes évaluées à 1 M€,
- la cession d'une partie des quotas GES pour une valeur brute de 6,6 M€,
- l'achat de 557 897 tonnes pour 8,5 M€.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production et le réseau.

- Le poste « Constructions sur sol propre » a diminué de 1,4 M€ due à une régularisation sur un transfert de compte concernant le tubage de la cheminée de Grenelle en faveur du poste « Installations générales, agencements et aménagements des constructions ».
- Le poste « Installations techniques » a augmenté de 26 M€ comprenant principalement :
 - opérations chaufferies pour 6,5 M€
 - accroissement des canalisations hors Paris pour 15 M€
 - création de sous-stations pour 1,8 M€
 Les diminutions concernent essentiellement la cogénération de Saint Ouen III pour 1 M€.
- Le poste « Immobilisations mises en concession » représente le réseau de distribution dans Paris qui a connu une croissance de 7,8 M€ dont 4,4 M€ pour la mise en service de la liaison Grenelle/Isséane.
- Le poste « Immobilisations corporelles en cours » comprend principalement :
 - géothermie Paris Nord Est : 5,6 M€
 - études pour le tramway T3 Est : 2,4 M€
 - modernisation de canalisations structurantes : 5,6 M€
 - traitement d'eau de Grenelle : 10,3 M€

Immobilisations financières :

- Les immobilisations financières enregistrent comme mouvements significatifs :
 - en augmentation, l'investissement dans « Transports Réunis Services » de 0,26 M€
 - en diminution au poste de « créances rattachées à des participations », le remboursement par CVE du prêt de 11,2 M€.

2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Reclassements	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	2 188 459	49 781			2 238 240
Constructions :					
Sur sol propre.....	28 371 338	1 384 180			29 755 518
Sur sol d'autrui.....	1 317 597	7 877			1 325 474
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	3 408 048	871 624	456 299		3 823 373
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	151 413 193	12 547 564	551 545	-541 828	162 867 384
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 476 187	23 507			1 499 694
Matériel de transport.....	444 898	61 815			506 713
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	6 553 103	423 298	2 121		6 974 280
Autres.....	0				0
Immobilisations mises en concession	14 776 785	2 107 176	416 462	541 828	17 009 327
Total.....	209 949 608	17 476 822	1 426 427	0	226 000 003

Immobilisations amortissables	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Logiciels.....	49 781				
Constructions :					
Sur sol propre.....	1 384 180				
Sur sol d'autrui.....	7 877				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	871 624				
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	12 539 366	8 198		3 889 053	2 021 445
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	23 507				
Matériel de transport.....	61 815				
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	423 298				
Autres.....	0				
Immobilisations mises en concession	2 107 176				
Total.....	17 468 624	8 198	0	3 889 053	2 021 445

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 13 392 536 € pour le charbon et 6 899 616 € pour le fioul, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures correspondent à des pièces de rechange.

2.2.2 Charges constatées d'avance

	2008	2007
Locations diverses.....	0	28 317
Assurances.....	490 294	0
Prise en charge travaux barge Poligny.....	261 936	165 111
Redevances d'occupation des sols.....	382 815	0
Divers.....	2 444	22 503
Total.....	1 137 489	215 931

2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 29 963 043 €.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues pour 16 545 087 €, le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la taxe professionnelle pour 961 288 € et les ventes d'électricité à EDF à facturer au titre de décembre 2008 pour 11 945 362 €.

2.3 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....	36 542	36 542		
Prêts (1).....	1 637 566	40 581	27 514	1 569 471
Autres immobilisations financières.....	871 589			871 589
De l'actif circulant :				
Client douteux ou litigieux.....	458 439	458 439		
Autres créances clients.....	110 299 780	110 299 780		
Personnel et comptes rattachés.....	24 626	24 626		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	21 813 395	21 813 395		
Taxe professionnelle.....	961 288	961 288		
Impôt sur les sociétés.....	4 461 613	4 461 613		
Divers.....	219 232	219 232		
Groupe et associés.....				
Débiteurs divers.....	19 059 252	12 915 107		6 144 145
Charges constatées d'avance.....	1 137 489	1 137 489		
Totaux.....	160 980 811	152 368 092	27 514	8 585 205
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	379 578	379 578		
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	11 526 140	11 526 140		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....	14 516 349	14 516 349		
A plus d'1 an à l'origine.....	41 468 742	8 897 674	32 571 068	
Total emprunts et dettes.....	55 985 091	23 414 023	32 571 068	
Emprunts et dettes financières divers.....	58 599 961	57 515 785	1 084 176	
Avances conditionnées de l'état.....	1 294 624	263 234	1 031 390	
Autres.....	21 545 064	21 545 064		
Avances et acomptes reçus.....	7 507 662			7 507 662
Fournisseurs et comptes rattachés.....	107 026 757	107 026 757		
Personnel et comptes rattachés.....	6 021 803	6 021 803		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	2 341 108	2 341 108		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les bénéfices.....	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée.....	10 718 161	10 718 161		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	55 999	55 999		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	21 975 796	21 975 796		
Autres dettes.....	5 951 005	5 951 005		
Produits constatés d'avance.....	6 782 183	6 782 183		
Totaux.....	305 805 214	263 610 918	34 686 634	7 507 662

Tous les emprunts sont à taux variable.

2.4 Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions réglementées :					
Provision pour hausse des prix.....	4 783 242	6 117 500			10 900 742
Amortissements dérogatoires.....	37 332 116	3 889 053	2 021 445		39 199 724
Total.....	42 115 358	10 006 553	2 021 445		50 100 466
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques.....	105 551 851	37 104 187	8 834 314	24 777 358	109 044 366
Provisions pour charges.....	40 424 398	7 335 978	2 407 990	3 234 000	42 118 386
Total.....	145 976 249	44 440 165	11 242 304	28 011 358	151 162 752
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles : quotas CO2...	973 407		973 407		0
Sur immobilisations corporelles.....	478 449		93 010		385 439
Sur immobilisations financières.....					
Sur immobilisations en cours.....	861 849				861 849
Sur stocks matières consommables.....	880 936	157 985			1 038 921
Sur comptes clients.....	261 014	225 338	54 647		431 705
Sur compte courant associé.....					
Autres provisions pour dépréciation.....	561 229	1 077 651	68 417	1 842	1 568 621
Total.....	4 016 884	1 460 974	1 189 481	1 842	4 286 535
Total général.....	192 108 491	55 907 692	14 453 230	28 013 200	205 549 753
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		45 901 139	12 423 926	27 091 437	
Dont dotations et reprises exceptionnelles.....		10 006 553	2 029 305	921 763	

Commentaires sur les provisions :

1. Provisions réglementées

— Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Fioul cracking	Total
2004.....	1 494 299		1 494 299
2005.....	140 999	2 532 901	2 673 900
2007.....		615 043	615 043
2008.....	6 117 500		6 117 500
Total.....	7 752 798	3 147 944	10 900 742

— Amortissements dérogatoires :

La dotation des amortissements dérogatoires concerne principalement la cogénération de Saint-Ouen 3 (1 270 K€) et les opérations de Saint-Ouen 1bis (pour 1 240 K€) et Grenelle (pour 1 250 K€).

La reprise concerne principalement la cogénération de Saint-Ouen 3 (1 980 K€).

2. Dotation aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions s'élèvent à 44,4 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

• la provision sur les retours d'eau :

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Drire. La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la direction générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2003 et 2008.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

Une dotation de 32 M€ a été constituée en 2008 dont :

- 30 M€ pour le réseau Paris,
- 2 M€ pour le réseau Hors Paris.

Cette dotation comprend cinq éléments distincts :

- l'actualisation des devis pour un montant de 10,9 M€, reflétant la hausse des coûts des achats des canalisations,
- l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 12,6 M€. CPCU a décidé, afin d'accélérer la remise en état des retours d'eau, d'externaliser pour moitié cette inspection. Le coût moyen d'inspection augmente par conséquent de 36 à 80 €/mètre,
- l'actualisation des coûts de désamiantage, pour les canalisations antérieures à 1960, pour un montant de 5 M€,

- une dotation complémentaire nécessaire pour les tronçons dont les dotations comptabilisées ont été intégralement reprises, compte tenu de leur état, de 3,5 M€,
- l'évolution du taux de remplacement, de 25,23 % à 25,33 %, n'a qu'une très faible incidence en 2008.

- la provision pour décennales chaudières et économiseurs, 2,3 M€,
- la provision relative à la TICGN, 1,0 M€,
- la provision pour renouvellement des compensateurs, conséquence de la forte hausse du prix des compensateurs (+ 22 % par rapport à 2007), 2,7 M€,
- une nouvelle provision relative aux branchements pour lesquels un risque de sinistre est identifié, 2,5 M€. Les trois critères retenus ont été les suivants :
 - branchements hors zones inondables, sans service été, diamètre inférieur à 60 mm, date de mise en service antérieure à 1947,
 - branchements en zones inondables, sans service été, date de mise en service antérieure à 1960,
 - branchements résiliés avant 2000 de diamètre inférieur à 80 mm.

3. Reprise de provisions pour risques et charges

Les reprises aux provisions s'élèvent à 39,3 M€ en 2008 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 13,3 M€ dont :
 - 12,8 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,5 M€ de reprise sur le hors Paris.
 Cette reprise correspond à :
 - 5 M€ de travaux,
 - 6 M€ de reprise suite au programme de modernisation du réseau structurant que la CPCU a décidé en 2008 de réaliser sur la période 2009-2012,
 - 2,3 M€ de reprise relative au Feeder Nord, retiré du programme de travaux en raison des investigations réalisées en 2008 et concluant à un état satisfaisant.
- la provision pour ouvrages spéciaux, 10,8 M€.

Par décision du 16 février 2004, la DRIRE a imposé à la CPCU de supprimer les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm ou de les équiper d'un dispositif de purge avant le 1er janvier 2009.

Certaines reprises de pente ne pouvant être supprimées ou équipées pour des raisons techniques (dont la présence d'autres concessionnaires) CPCU a présenté le 24 avril 2008 à la DRIRE une demande de maintien en service de ces équipements, présentant les mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

La DRIRE a, par un courrier en date du 22 décembre 2008, rapporté (abrogé) les dispositions de la décision du 16 février 2004 portant sur la suppression des reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm. De ce fait, la provision correspondante a été reprise.
- la provision pour grilles d'aération a été reprise intégralement pour 1,7 M€. Le retour d'expérience des travaux réalisés en lien avec le risque couvert par cette provision, démontre que ces derniers ont une nature d'investissement et non de charge de maintenance. Cette position a été confirmée lors du dernier contrôle fiscal. CPCU a donc décidé de reprendre la provision sur la période.
- la provision pour pénalités certificats d'économies d'énergie, 3,2 M€.

Cette provision est devenue sans objet depuis l'acceptation par les pouvoirs publics de la fiche « raccordement à un réseau urbain ».
- la provision pour points chauds, 3,6 M€.

Le retour d'expérience sur le procédé de contrôle mis en œuvre pour identifier les points chauds « à risque » du réseau a amené à déclasser un certain nombre de points chauds qui correspondent à un fonctionnement normal du réseau et ne donneront pas lieu à des travaux à réaliser.

Notamment, certains points chauds qui faisaient partie de la provision, correspondent au rayonnement normal des chambres et des compensateurs et ne présentent aucun risque.
- la provision pour travaux de décennales chaudières et économiseurs, 1,3 M€, dont la décennale de Bercy N°9, La Villette N°2
- la provision pour retrait de l'amiante réseau (1,1 M€) et chaufferies (1,0 M€, dont le désamiantage des chaudières de Grenelle N°4, Ivry N°2 et Bercy N°8).

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10 % du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2008
Capitaux propres au 31 décembre 2007.....	286 043
Variations des primes, réserves, report à nouveau.....	4 722
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	7 890
Autres variations : amortissement caducité.....	4 684
Résultat de l'exercice 2008.....	10 955
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	314 294

2.7 Charges à payer sur dettes

Elles s'élèvent à 113 436 434 €.

La récapitulation par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Emprunts et dettes assimilées – intérêts courus.....	59 146 €
- Fournisseurs – factures non parvenues.....	107 962 943 €
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	4 371 968 €
- Organismes sociaux, charges à payer.....	999 321 €
- Etat, charges à payer.....	43 056 €

Note 3 – Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, soit 347 371 254 €, correspond à des ventes de chaleur réalisées à Paris ou dans la proche banlieue pour 291 668 671 €, à des ventes d'électricité pour 51 881 943 € et à des prestations de services pour 3 820 640 €.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

3.2 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2008	2007
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....	-836	-367
Dotations et reprises de provisions pour :		
Risques.....	930	12
Charges.....		
Dotations et reprises de provisions réglementées (1).....	-7 985	1 930
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle.....	34	34
Autres produits et charges exceptionnels.....	99	-173
Total.....	-7 758	1 436

(1) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent 3 889 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires, 2 021 K€ de reprises aux amortissements dérogatoires et 6 117 K€ de dotations aux provisions pour hausse des prix.

3.3 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	19 971	-4 200	15 771	18 712
Exceptionnel.....	-7 758	2 889	-4 869	-7 758
Total.....	12 213	-1 311	10 902	10 954

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (1 311 K€) et l'impôt présenté au compte de résultat (1 276 K€) correspond principalement à diverses régularisations sur l'exercice antérieur.

CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.2).

Note 4 – Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	107	9	116
Agents de maîtrise (et assimilés).....	319		319
Agents d'exécution (et assimilés).....	53		53
Total.....	479	9	488

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :	
- Redevances de crédit-bail restant à courir	20 168 000
- Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....	22 537 531
- Opérations plafond/plancher pour couverture du risque de taux d'intérêts sur placement..... (1)	24 200 000 (notionnel de départ)
- Achat de dollars à terme pour 35,215 M\$	25 304 000 (2)
- Opération de swap de taux fixe/variable.....(3)	<u>12 906 698 (début d'opération 30/09/2007)</u>
	105 116 229

(1) Evaluation de cette opération au 31/12/2008 : gain latent de 38 000 €

(2) Evaluation de cette opération au 31/12/2008 : perte latente de 3 608 000 €

(3) Evaluation de cette opération au 31/12/2008 : perte latente de 204 000 €

- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....	4 247 547
- Engagement donné : lettre de confort en faveur des banques de Climespace.....	7 578 308 (*)
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.4).....	71 057 000
- Engagement donné : la SNC CVD a sollicité un prêt bancaire. La banque a subordonné ce prêt à la signature par chaque associé d'un engagement de maintenir la forme juridique de la Société et de conserver sa participation dans la SNC jusqu'à extinction de la dette dont le solde à fin décembre 2008 est de 7 722 826 €.	

(*) correspondant à 22 % du capital restant dû (34 446 856 €)

4.3 Crédit-bail

Opérations de crédit-bail au 31 décembre 2008 :

Postes concernés au bilan	Valeurs des biens à la signature du contrat	Redevances		Equivalent des dotations aux amortissements		Redevances restant à verser				Valeurs résiduelles
		Exercice	Exercices antérieurs	Exercice	Exercices antérieurs	A 1 an	A + d'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans	Total	
Crédit-bail immobilier (crédit-bail du siège).....	18 293 882	1 159 953	17 313 190	914 694	12 272 145	1 029 000	3 837 000	447 000	5 313 000	5 488 165
Crédit-bail mobilier (crédit-bail chaufferie charbon St-Ouen 2)..	82 330 000	14 314 788	191 739 351	3 049 251	56 440 984	14 855 000			14 855 000	1 524
Total.....	100 623 882	15 474 741	209 052 541	3 963 945	68 713 129	15 884 000	3 837 000	447 000	20 168 000	5 489 689

4.4 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

La mise en œuvre de la réforme du financement du régime de retraite des industries électriques et gazières (IEG) s'est achevée en 2005 avec le paiement d'une soulte liée à l'adossment financier du régime IEG à la CNAV et à l'AGIRC-ARRCO ;

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 71 M€, avec un taux d'actualisation nominal de 5,1 %, et fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

La prise en compte de la réforme des IEG a conduit CPCU à réaliser deux évaluations des engagements postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2008 :

Scénario 1 : dans ce premier scénario, la CPCU a maintenu l'âge de départ à la retraite tel qu'il avait été pris en compte dans les évaluations actuarielles faites au 31 décembre 2007. Ce scénario implique notamment un abattement sur le montant de la retraite du fait de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la réforme. Ce scénario conduit à une diminution de l'engagement de retraite de CPCU de 1 M€.

Scénario 2 : dans ce second scénario, la CPCU a pris en compte un allongement de la durée de cotisation des salariés de sorte que ces derniers partent avec une retraite à taux plein. Ce scénario conduit à une diminution de l'engagement de retraite de CPCU de 1,5 M€.

Toutefois, en l'absence de statistique sur les comportements de départ des salariés suite à la réforme, le groupe a choisi de retenir le scénario le plus prudent et a donc maintenu les hypothèses d'âge de départ à la retraite utilisées au 31 décembre 2007 (le scénario 1).

4.5 Droits individuels de formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle ouvre un droit individuel de formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Le volume d'heures acquis dans le cadre du DIF et n'ayant pas donné lieu à demande est de 41 548 heures.

4.6 Consolidation

La société entre dans le périmètre de consolidation de la société Suez Energie Services qui détient 64,3 % des actions de la CPCU. Par ailleurs, la société étant cotée au SRD à Paris, elle établit des comptes consolidés.

4.7 Entreprises liées

CPCU fait partie du groupe Suez. Les transactions avec les filiales de ce groupe sont les suivantes :

- produits.....	16 839 K€	
- charges.....	78 728 K€	
- dont refacturation du personnel.....	1 603 K€	
- dont assistance technique.....	251 K€	
- créances.....	4 688 K€	
- dettes.....	21 706 K€	

4.8 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution additionnelle et de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :		
provisions réglementées.....	17 249 590	€
subventions d'investissements.....	206 331	€
	<u>17 455 921</u>	€
Impôt payé d'avance :		
charges non déductibles temporairement.....	4 059 900	€

4.9 Liste des filiales et participations
(En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
1. Renseignements détaillés :											
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....	40	-	50	20	20	-	-	66 914	1 724	1 501	-
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....	100	-	55	55	55	-	-	11 022	211	110	-
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :											
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....	10 000	63 446	19	724	724	-	-	85 576	13 234	-	-
S.A. Climespace 185 rue de Bercy 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....	14 410	45 365	22	6 278	6 278	-	-	65 784	4 620	220	-
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimau BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....	550	76	26	366	366	-	-	3 786	140	36	30 sept.
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....	100	-	45	45	45	-	-	14 432	85	107	-
2. Renseignements globaux :											
A. Filiales non reprises au § 1 :											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
B. Participations non reprises au § 1 :											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)											
S.A. SDC Clichy, Institut Gestion Déléguée	-	-	-	138	138	-	-	17 257	-92	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

Note 5 – Tableau de financement 2008

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2008	2007
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	10 954	9 897
+ Dotations aux amortissements.....	26 571	23 104
- Reprises.....	-2 021	-2 031
+ Dotations aux provisions.....	52 019	43 807
- Reprises.....	-40 167	-34 008
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-95	-98
- Plus-values de cession.....	0	-1
+ Moins-values de cession.....	836	368
Total capacité d'autofinancement.....	48 097	41 038
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	48 097	41 038
Cessions d'immobilisations corporelles.....	21	15
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....	0	716
Augmentation des dettes financières.....	60	858
Total des ressources.....	48 178	42 627
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....	5 176	5 176
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	84	17
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	52 432	51 233
Acquisitions d'immobilisations financières.....	256	147
Remboursement de dettes financières.....	9 309	8 471
Total des emplois.....	67 257	65 044
Variation du fonds de roulement net global.....	-19 079	-22 417
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	-13 299	5 532
Avances et acomptes versés sur commandes.....	-153	23
Créances clients et comptes rattachés.....	-16 350	-16 273
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	-24	154
Dettes fournisseurs et autres.....	29 442	8 453
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	-384	-2 111
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	5 502	-5 585
Autres créditeurs.....	10 981	-5 658
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation.....	16 483	-11 243
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		17 956
Valeur mobilière de placement.....	12 217	10 605
Disponibilités.....	-78	410
Concours bancaires courants.....	-9 159	6 800
Variation nette de trésorerie.....	2 980	35 771
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	19 079	22 417

Note 6 – Résultats financiers et autres de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
1. Capital en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....					
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
2. Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	248 692 499	272 210 685	297 799 972	300 519 576	347 371 254
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	39 809 063	53 031 099	47 482 440	46 544 846	48 615 676
Impôt sur les bénéfices.....	8 391 966	3 622 947	8 492 593	6 362 234	1 275 766
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	6 511 708	13 474 719	7 738 664	9 897 765	10 954 181
Résultat distribué.....	4 692 870	5 175 960	5 175 960	5 175 960	5 175 960
3. Résultat par action :					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	17,75	28,59	22,01	22,94	27,45
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	3,77	7,81	4,49	5,74	6,35
Dividende attribué à chaque action.....	2,72	3,00	3,00	3,00	3,00
4. Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	494	491	496	489	488
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	21 632 134	22 282 796	22 387 438	22 867 957	22 148 837
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)...	23 106 627	7 375 555	8 316 114	9 253 327	10 092 282

Note 7 – Rémunérations des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration.

La rémunération brute perçue en 2008 par le Président Directeur Général pour l'ensemble des sociétés du groupe s'est élevée à 146 K€.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour les mandataires sociaux ni d'accord prévoyant un avantage spécifique en cas de cessation de fonctions.

Aucune avance et aucun prêt n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations de l'exercice allouées aux membres des organes d'administration, au titre des jetons de présence, s'élèvent à 29 430 €.

Note 8 – Litiges en cours

Société Thermal Science Technologies

La société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 5,273 M USD. Une provision a été dotée au 31 décembre 2007.

Note 9 – Passifs éventuels

CPCU et la Ville de Paris ont entrepris des négociations pour que la Ville de Paris récupère l'emprise foncière de la chaufferie de La Villette (19^{ème} arrondissement) afin de permettre le réaménagement du secteur Ourcq Jaurès.

Dans cette hypothèse, CPCU vendrait à la SEMAVIP, aménageur de ce secteur et dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire, le terrain d'assiette de La Villette pour un montant de 11,83 M€.

Les frais de dépollution nécessaires à ce projet d'aménagement seraient pris en charge par la Ville de Paris à concurrence de 3 M€ HT, et par CPCU pour le surplus éventuel.

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Société anonyme au capital de 27 605 120 €
Siège social : 185, rue de Bercy, 75012 Paris
542 097 324 R.C.S. Paris – APE : 3530 Z

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	
I – Bilan consolidé au 31 décembre 2008	2
II – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008	3
III – Tableau des flux de trésorerie consolidés	4
IV – Etats de variations des capitaux propres consolidés	5
V – Etat des produits et des charges comptabilisés	5
VI – Annexes au bilan et compte de résultat consolidés	6
Note liminaire - Informations sur la société	6
Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation	6
1.1 – Référentiel	6
1.2 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés	7
1.3 – Jugement et utilisation d'estimations	7
1.4 – Périmètre et méthodes de consolidation	7
1.5 – Immobilisations incorporelles	7
1.6 – Immobilisations corporelles	7
1.7 – Stocks	8
1.8 – Actifs financiers	8
1.9 – Provisions courantes et non courantes	9
1.10 – Concessions	9
1.11 – Passifs financiers	9
1.12 – Dérivés et comptabilité de couverture	10
1.13 – Chiffre d'affaires	10
1.14 – Impôts	10
1.15 – Résultat par action	10
1.16 – Changement d'estimation et correction d'erreurs	11
Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation	11
Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles	12
3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles	12
3.2 – Amortissements et perte de valeurs cumulés	13
3.3 – Valeur nette comptable	13
3.4 – Locations financement	13
Note 4 – Instruments financiers	14
Note 4.1 – Actifs financiers	14
Note 4.2 – Passifs financiers	16
Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers	17
Note 5.1 – Risque de crédit	17
Note 5.2 – Risque de liquidité	18
Note 5.3 – Risque de marché	18
Note 5.4 – Analyse de sensibilité	19
Note 6 – Participations dans les entreprises associées	19
Note 7 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence	19
Note 8 – Stocks	20
Note 9 – Provisions (courant et non courant)	21
Note 9.1 – Avantages au personnel	21
Note 9.2 – Provision pour retours d'eau	22
Note 9.3 – Provision pour ouvrages spéciaux	23
Note 9.4 – Autres provisions	23
Note 9.5 – Droit individuel à la formation	23
Note 10 – Capitaux propres	24
Note 10.1 – Avantages au personnel	24
Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation	24
Note 10.3 – Réserves distribuables	24
Note 10.4 – Dividendes	24
Note 10.5 – Gestion du capital	24
Note 11 – Chiffre d'affaires	24
Note 12 – Résultat financier	25
Note 12.1 – Résultat financier	25
Note 12.2 – Coût de la dette nette	25
Note 12.3 – Autres charges financières	25
Note 12.4 – Autres produits financiers	25
Note 13 – Parties liées	25
Note 14 – Impôts sur les bénéfices de l'exercice	26
Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôts comprise dans le résultat	26
Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt	26
Note 14.3 – Impôts différés	26
Note 14.4 – Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	26
Note 15 – Passifs éventuels	27
Note 16 – Honoraires versées aux Commissaires aux Comptes	27
Note 17 – Rémunérations versées aux Dirigeants	27

A – Comptes consolidés

I – Bilan consolidé au 31 décembre 2008
(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles.....	3	139 448	140 444
Immobilisations corporelles.....	3	336 074	322 634
Titres disponibles à la vente.....	4.1.1	138	271
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	4 364	1 533
Participation dans les entreprises associées.....	6	18 598	16 700
Impôts différés actifs.....	14.3	0	0
Total actif non courant.....		498 622	481 582
Prêts et créances au coût amorti.....	4.1.2	958	1 782
Instruments financiers dérivés.....	4.1.3	37	293
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.4	170 852	150 986
Stocks.....	8	27 593	13 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.1.5	14 108	25 955
Total actif courant.....		213 548	192 579
Total actif.....		712 170	674 161

Passif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres.....	IV	177 972	166 400
Dont intérêts minoritaires.....		275	174
Provisions.....	9	171 102	165 731
Dettes financières.....	4.2.3	57 944	72 870
Autres passifs.....		1 118	1 542
Impôts différés passif.....	14.3	10 195	6 323
Total passif non courant.....		240 359	246 466
Provisions.....	9	15 352	17 853
Dettes financières.....	4.2.3	105 577	111 205
Instruments financiers dérivés.....	5.3	3 811	1 918
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	142 835	105 028
Dettes d'impôt courant.....			
Autres passifs.....	4.2.1	26 264	25 291
Total passif courant.....		293 839	261 295
Total passif et capitaux propres.....		712 170	674 161

II – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires.....	11	383 781	328 624
Autres produits opérationnels.....			1 357
Achats.....		-202 759	-152 889
Charges de personnel.....		-34 624	-32 755
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-33 683	-39 294
Autres charges opérationnelles.....		-79 987	-69 913
Résultat opérationnel courant.....		32 728	35 130
Résultat sur cession d'actifs.....		-1 629	-768
Dépréciation d'actifs corporels, incorporels et financiers.....		-7	302
Résultat des activités opérationnelles.....		31 092	34 664
Coût de l'endettement financier net.....		-5 862	-6 381
Autres produits financiers.....		608	316
Autres charges financières.....		-4 545	-3 170
Résultat financier.....	12	-9 799	-9 235
Impôts sur les bénéfices.....	14	-5 563	-9 485
Quote-part de résultat dans les entreprises associées.....	6	3 708	2 670
Résultat net total.....		19 438	18 614
Intérêts minoritaires.....		40	-20
Résultat net part du groupe.....		19 398	18 634
Résultat net par action.....		11,27	10,79
Résultat net dilué par action.....		11,27	10,79

III – Tableau des flux de trésorerie consolidés
(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture.....	25 955	37 424
Résultat net.....	19 438	18 614
Quote-part de résultat MEE.....	-3 708	-2 670
Dividendes reçus des MEE.....	366	71
Dotations nettes aux amortissements.....	31 865	29 658
Dotations nettes aux provisions.....		7 944
Instruments financiers.....	7	-302
Résultat sur cessions d'actifs.....	1 721	732
Résultat financier.....	9 799	9 235
Impôt sur les bénéfices.....	5 563	9 485
Perte de valeur.....	-92	36
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....	64 959	72 803
Impôt décaissé.....	-3 253	-14 588
Variation du besoin en fonds de roulement.....	-3 676	2 655
Flux issus des activités opérationnelles.....	58 030	60 870
Investissements.....	-34 630	-54 301
Cessions.....	-2 735	113
Acquisition immobilisations financières.....	-372	-147
Réduction des autres immobilisations financières.....	116	77
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants.....	-575	225
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants.....		61
Flux issus des activités d'investissement	-38 196	-53 972
Opérations de financement :		
Dividendes versés.....	-5 266	-5 235
Remboursement des dettes financières.....	-23 411	-21 183
Besoin de trésorerie (financement).....	-28 677	-26 418
Augmentation des dettes financières.....	11 060	858
Dégagement de trésorerie (financement).....	11 060	858
Intérêts financiers versés.....	-6 977	-8 254
Intérêts financiers reçus.....	1 115	1 630
Variation des découverts bancaires.....	-8 202	13 817
Flux issus des activités de financement.....	-31 681	-18 367
Variation de trésorerie.....	-11 847	-11 469
Trésorerie de clôture.....	14 108	25 955

IV – Etat de variations des capitaux propres
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations justes valeurs et autres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2006.....	1 725 320	27 605	4 568	113 138	111	145 422	22	145 444
Résultat net.....				17 284		17 284	-20	17 264
Dividendes distribués.....				-5 176		-5 176	-75	-5 251
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....					-1 213	-1 213	-13	-1 226
Ecart de conversion.....				174		174	32	206
Pertes et gains actuariels.....				12 694		12 694		12 694
Prise en compte des intérêts sous minoritaires TIRU.....							-120	-120
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				-3 961		-3 961		-3 961
Correction d'erreur sur réseau structurant 2007.....				1 350		1 350		1 350
Capitaux propres au 31 décembre 2007.....	1 725 320	27 605	4 568	135 503	-1 102	166 574	-174	166 400
Résultat net.....				19 398		19 398	40	19 438
Dividendes distribués.....				-5176		-5 176	-181	-5 357
Variation de juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....					-2 614	-2 614	-94	-2 708
Ecart de conversion.....				-643		-643	91	-552
Pertes et gains actuariels.....				925		925		925
Prise en compte des intérêts sous minoritaires TIRU.....							43	43
Variation de périmètre (entrée de Transports Réunis Services)				-164		-164		-164
Impôt sur les éléments reconnus en capitaux propres.....				531		531		531
Autres.....				-584		-584		-584
Capitaux propres au 31 décembre 2008.....	1 725 320	27 605	4 568	149 790	-3 716	178 247	-275	177 972

V – Etats des produits et des charges comptabilisés

	2008	2007
Résultat net de la période.....	19 438	18 614
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres.....	925	12 694
Variation de la juste valeur des instruments de couverture enregistrée directement en capitaux propres.....	-2 708	-1 226
Ecart de conversion.....	-552	206
Impôt.....	531	-3 961
Total des produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres.....	-1 804	7 713
Produits et charges reconnus sur la période.....	17 634	26 327

VI – Annexes au bilan et compte de résultat consolidés
(Article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983)

En date du 26 février 2009 le Conseil d'Administration de la CPCU a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 de la société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

CPCU SA, société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de BERCY 75012 PARIS, est une Société Anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts. La société est cotée sur le second marché.

Activité de la société

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- Le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le prix maximum autorisé (droit complémentaire).
 - Le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville et en dehors.
 - La convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :
 - Les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré.
 - Les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.
 - Pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.
- Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans. Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.6 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 – Référentiel

Au 31 décembre 2008, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne (1).

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007, à l'exception des éléments suivants :

1.1.1 Des normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2008

IFRIC 14 - Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum
Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-Groupe
Cette interprétation clarifie la comptabilisation dans une filiale des paiements en instruments de capitaux propres de la société mère effectués par achat d'actions propres. Elle n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

IAS 39 et IFRS 7 - Amendements Reclassements d'actifs financiers
L'amendement d'IAS 39, en réponse à la crise financière, permet d'une part, dans des cas rares, de reclasser des instruments financiers hors de la catégorie « actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et permet d'autre part, sous certaines conditions, de reclasser des instruments financiers hors des catégories « actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ».
Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Pour mémoire, depuis le 31 décembre 2006, le Groupe applique IFRIC 12 qui est d'application obligatoire en 2008.

1.1.2 Des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et anticipée par le Groupe

IFRS 8 – Secteurs opérationnels
Cette norme, qui remplace IAS 14, aligne les informations sectorielles à fournir sur les dispositions de la norme américaine SFAS 131 qui impose de retenir l'approche de la direction (*management approach*) pour présenter les secteurs opérationnels.
Le Groupe ne possédant qu'un seul secteur d'activité, cette norme ne trouve pas d'application pertinente.

IAS 23 – Coût d'emprunt
Cette norme, révisée en 2007, supprime l'option de comptabilisation en charge.
L'application d'IAS 23 (révisée en 2007) n'a pas d'incidence car le Groupe a toujours appliqué le traitement alternatif qui consiste à incorporer les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/

1.1.3 Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2008 et non anticipée par le Groupe

L'analyse des incidences de l'application de ces normes et interprétations est en cours

- IAS 1 révisée en 2007 - Présentation des états financiers
- IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprise (phase 2)
- IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 32 - Amendements Instruments financiers remboursables au gré du porteur
- IAS 39 - Amendements Eléments éligibles à une opération de couverture
- IFRS 2 - Amendement Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IFRS 1 - Amendement Coût d'une participation dans la filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les comptes individuels
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation clients
- IFRIC 15 - Contrats pour la construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distribution en nature aux actionnaires
- En mai 2008, l'IASB a publié une première série d'amendements aux normes « omnibus of improvements » dans l'objectif d'en retirer certaines incohérences et d'en clarifier la formulation. Ils comportent des dispositions transitoires spécifiques pour chaque amendement.

1.2 – Base d'évaluation pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IAS 39.

1.3 – Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (Cf note 9), dont les engagements de retraite et assimilés (Cf note 9.1), les provisions sur le réseau (Cf note 9.2, 9.3, 9.4), et les instruments financiers (Cf note 4).

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de la CPCU a fait l'usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Conformément à l'IAS 1, le Groupe présente séparément au bilan les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 – Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration proportionnelle, la mise en équivalence et l'intégration globale :

- l'intégration globale s'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le Groupe TIRU est mis en équivalence du fait de l'influence notable du Groupe sur le Groupe TIRU, et ce malgré une participation inférieure à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Toutes les transactions et positions entre entités du Groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration proportionnelle, mise en équivalence ou par l'intégration globale est présentée en note 2.

1.5 – Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession décrits dans la note 1.10 « Concessions ».

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et pertes de valeur.

1.6.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application de l'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application de l'IAS 20.

1.6.2 Amortissement

En application de l'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants à une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Sous-stations clients.....	15 ans linéaire
- Stations d'échange.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- Cogénération :	
- turbine à combustion.....	20 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau hors Paris y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

1.6.3 Tests de perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée dans les comptes.

1.7 – Stocks

Les stocks combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas de GES :

- Les droits à polluer constituent des stocks.
- Les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.
- Les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice en cours, le Groupe constitue une provision correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Cette provision est constituée sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.8 – Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie :

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs...).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des prêts au personnel, des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.12.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.9 – Provisions courantes et non courantes

1.9.1 Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

En 2006, conformément à l'option offerte par l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004, le Groupe a décidé d'abandonner la méthode « du corridor » et de constater la totalité de l'écart actuariel relatif aux engagements postérieurs à l'emploi dans le montant de la provision pour retraite et engagements assimilés, en contrepartie des capitaux propres. Les écarts actuariels ne sont plus amortis par résultat.

1.9.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

1.9.3 Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passif non courant.

La part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés est classée en non courant et la part à moins d'un an en courant. Cette part courante des engagements de retraite et assimilés correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.10 – Concessions

L'application de l'IFRIC 12 – Service Concession Arrangement est anticipée par CPCU depuis 2006. L'interprétation de l'IFRIC 12 traite de la comptabilisation des contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, l'IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères de l'IFRIC 12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon l'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

La CPCU a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement la CPCU et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par la CPCU sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels (les biens concernés sont les biens de retour).

Les dépenses de renouvellement (à l'identique) correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en charges.

Les incidences sur le bilan et le compte de résultat sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour la part non indemnisée des travaux de modernisation du réseau, par le crédit du compte de créances sur concessions.
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Aucune marge de construction n'est incluse dans les travaux d'extension immobilisés réalisés sur le domaine concédé.

1.11 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créanciers, les dettes d'impôt courant, et les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés au bilan entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ensuite ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

1.12- Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif ;
- couverture de flux de trésorerie.

- Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères, ou d'engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

- Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits au bilan, ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

1.13 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et prestations de services dans le cadre de la concession ainsi que la vente d'électricité générée par les installations de production de vapeur.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération est régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 ».

Ce contrat, créé spécifiquement pour promouvoir la cogénération, est réservé aux producteurs qui avaient demandé leur certificat de cogénérateur entre mars 1997 et fin 1998.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont sa longue durée (12 ans) et son mode de rémunération basé sur le coût de production d'un cycle combiné au gaz (650 Mw, rendement de 51 %, disponibilité de 95 %) et composé des trois éléments suivants :

- une prime fixe basée sur un engagement de puissance garantie, ajustée selon la disponibilité de l'installation, accordée uniquement sur les 5 mois d'hiver (du 01/11 au 31/03) et dont le montant représente environ 45 % de la facture,
- la rémunération de l'énergie active exportée dont la part représente environ 55 % de la facture et dont le tarif est indicé sur le prix du gaz transport (STS) avec plafonnement. A l'atteinte de ce prix, la recette variable unitaire reste constante,
- une rémunération complémentaire liée au rendement électrique équivalent, plafonnée également.

1.14 – Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera généré.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société consolidée et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Dans le cadre d'arrêtés intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité fiscale.

1.15 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

1.16 - Changement d'estimation et correction d'erreurs

L'examen spécifique des travaux de modernisation des tronçons liés à la mise en service de la nouvelle usine d'incinération Isséane, d'un montant de 2,1 M€, réceptionnés fin 2007, ont amené à une requalification de la nature de ces travaux d'immobilisation, initialement comptabilisés en charges.

Des corrections ont été effectuées sur les états financiers consolidés publiés au 31 décembre 2007 afin d'assurer la comparabilité avec les comptes consolidés de 2008, et ce conformément à la norme IAS 8 relative aux méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et erreurs.

Les corrections effectuées se présentent comme suit :

Bilan	31/12/2007 avant correction	Correction d'erreur	Reclassement	Changement de méthode	31/12/2007 après correction
Immobilisations corporelles.....	320 575	2 059			322 634
Impôts différés.....	7 032	-709			6 323
Capitaux propres.....	165 050	1 350			166 400

Compte de résultat	31/12/2007 avant correction	Correction d'erreur	Reclassement	Changement de méthode	31/12/2007 après correction
Autres charges opérationnelles.....	-71 972	2 059			-69 913
Impôts sur les bénéfices.....	-8 776	-709			-9 485
Résultat net total.....	17 264	1 350			18 614

Aucun changement d'estimation n'est intervenu sur l'exercice.

Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

La société Transports Réunis Services entre dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe est composé des entités suivantes, consolidées par intégration proportionnelle, par intégration globale ou par mise en équivalence :

Nom et siège social	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2008	Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt et de contrôle 31/12/2007	Méthode de consolidation au 31/12/2007
CPCU Compagnie parisienne de chauffage urbain 185, rue de Bercy 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement industriel des résidus urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 185, rue de Bercy, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	50	Intégration proportionnelle	50	Intégration proportionnelle
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau 93700 Drancy.	26	Mise en équivalence	10	Non consolidé

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles :	282 935	11 717	2 216	292 436
Concessions.....	280 732	11 633	2 216	290 149
Autres	2 203	84		2 287
Immobilisations corporelles :	595 346	33 805	2 106	627 045
Terrains.....	4 717			4 717
Constructions.....	94 660	724	456	94 928
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	463 693	23 667	1 644	485 716
Autres immobilisations corporelles.....	9 456	571	6	10 021
Immobilisations corporelles en cours.....	22 820	8 843		31 663
Total.....	878 281	45 522	4 322	919 481
Dont immobilisations en locations financement :				
Constructions.....	899			899
Installations techniques.....	98 245			98 245
	99 144			99 144

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les actifs constitutifs du réseau de distribution de vapeur mis en concession par la ville de Paris (Cf note 1.10 « Concessions »).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les constructions, les usines de production (matériel et outillage industriels).

- Le poste « Installations techniques » comprend ces principales opérations d'investissements en 2008 :

- Rénovation traitement d'eau : 6,1 M€
- Rénovations chaudières 7 et 8 de Grenelle : 2,2 M€
- Modernisation de canalisations hors Paris : 2,1 M€
- Remplacement économiseur chaudière 5 de Saint-Ouen cogénération : 1,6 M€

Les cessions du poste « Installations techniques » correspondent principalement au retrait :

- De l'économiseur chaudière 5 et des pompes alimentaires de la cogénération STO3 : 1 M€
- Des agencements de plus de 10 ans : 0,6 M€

Les immobilisations en cours

- Le poste « Immobilisations corporelles en cours » comprend principalement au 31 décembre 2008 :

- Le traitement d'eau de Grenelle : 10,3 M€
- Modernisation de canalisations structurantes : 5,6 M€
- Géothermie PNE : 5,6 M€
- Etudes pour le tramway T3 Est : 2,4 M€

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortissements au 31/12/2007	Dotations	Perte de valeur	Cessions	Montant des amortissements au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles :	142 491	11 562		1 065	152 988
Concessions.....	140 303	11 512		1 065	150 750
Autres.....	2 188	50			2 238
Immobilisations corporelles :	272 712	19 871		1 611	290 972
Constructions.....	41 410	3 164		456	44 118
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	222 348	16 198		1 060	237 486
Autres immobilisations corporelles.....	8 953	509		95	9 367
Total.....	415 203	31 433		2 676	443 960
Dont amortissement immobilisations en locations financement :					
Constructions.....	608	45			653
Installations techniques.....	59 369	3 927			63 296
	67 227	3 972			63 949

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles :	139 448	140 444
Concessions.....	139 399	140 429
Autres.....	49	15
Immobilisations corporelles :	336 074	322 634
Terrains.....	4 717	4 717
Constructions	50 810	53 250
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	248 230	241 344
Autres immobilisations corporelles.....	654	503
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	31 663	22 820
Total.....	475 522	463 078
Dont immobilisations en locations financement :		
Constructions.....	246	291
Installations techniques.....	34 949	38 876

Note 3.4 – Locations financement

Les contrats de locations financement conclus par la CPCU concernent la centrale au charbon de Saint-Ouen II et le siège social. Le paiement en capital du contrat de Saint-Ouen est couvert par un instrument de trésorerie à hauteur de 13 804 K€.

Paiements minimaux futurs, valeurs non actualisées :

En millions d'euros	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2008	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2007	Paiements minimaux de leasing au 31 déc. 2006
	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée	Valeur non actualisée
Au cours de la 1ère année	15 884	15 475	14 832
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	3 837	18 804	33 333
Au-delà de la 5ème année	447	1 364	2 310
Total paiements futurs minimaux	20 168	35 643	50 475

Note 4 – Instruments financiers

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	138	0	138	271	0	271
Prêts et créances au coût amorti.....	4 364	958	5 322	1 533	1 782	3 315
Instruments financiers dérivés	0	37	37	0	293	293
Créances clients et autres débiteurs	0	170 852	170 852	0	150 986	150 986
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	14 108	14 108	0	25 955	25 955
Total actifs financiers.....	4 502	185 955	190 457	1 804	179 016	180 820

La créance de concession (5 M€) liée au programme de modernisation est classée en "Créances clients et autres débiteurs".

Note 4.1.1 - Titres disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	% de détention au 31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007
Institut de gestion déléguée.....	11,00	1	1
SDC Clichy.....	4,34	137	137
S.A. Paris-énergie (1).....	0,00	0	3
S.A. Transports réunis services (2).....	26,00	0	130
Total des titres disponibles à la vente.....		138	271

La valeur comptable des titres disponibles à la vente représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les titres disponibles à la vente représentent les participations minoritaires du groupe dans des sociétés non consolidées.

(1) La S.A. Paris-énergie a été liquidée en juillet 2008.

(2) La S.A. Transports réunis services fait maintenant partie du périmètre de consolidation.

Note 4.1.2 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	1 588	50	1 638	1 533	59	1 592
Créances sur cession d'immobilisations.....	2 776	0	2 776	0	0	0
Dépôt et cautionnement.....	0	332	332	0	197	197
Créances immobilisées.....	0	539	539	0	462	462
Autres immobilisations financières.....	0	37	37	0	39	39
Compte courant sociétés apparentées	0	0	0	0	1025	1 025
Total prêts et créances au coût amorti	4 364	958	5 322	1 533	1 782	3 315

La valeur comptable des prêts et créances au coût amorti représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Note 4.1.3 - Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Élément couvert
Collar de taux	CPCU	5 520	Euros	30/09/2009	37	Certificat de dépôt lié au contrat de crédit-bail de St-Ouen II

La valeur de marché des instruments de change présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur le montant estimé des valeurs de marché.

Note 4.1.4 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes versés sur commande.....	208	55
Clients et autres débiteurs.....	122 526	102 915
Créances diverses.....	48 118	48 016
Créances clients et autres débiteurs.....	170 852	150 986

La valeur comptable des Créances clients et comptes rattachés représente une bonne évaluation de la juste valeur.

Les créances diverses comprennent la créance de TVA pour 29 M€ au 31 décembre 2008 contre 25 M€ au 31 décembre 2007.

Le solde représente des créances liées à l'exploitation.

Les créances clients sont dans la catégorie "Prêts et créances au coût amorti".

Note 4.1.5 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie contiennent essentiellement les bons à moyen terme négociables de la Société Générale (13,8 M€) représentant un certificat de dépôt dont le nominal couvre une échéance restant à payer sur le crédit bail de Saint-Ouen. Ce certificat a été déposé sur un compte gagé Société Générale producteur d'intérêts (Euribor 6 mois). Il fait l'objet d'une couverture de risque financière par la mise en place d'un collar de taux.

Note 4.2 – Passifs financiers

Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières.....	57 944	105 577	163 521	72 870	111 205	184 075
Autres passifs.....	1 118	0	1 118	1 542	0	1 542
Instruments financiers dérivés	0	3 811	3 811	0	1 918	1 918
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	0	7 508	7 508	0	7 532	7 532
Fournisseurs.....	0	113 158	113 158	0	86 474	86 474
Autres dettes d'exploitation.....	0	22 169	22 169	0	11 022	11 022
Autres passifs d'exploitation.....	0	26 264	26 264	0	25 291	25 291
Autres passifs hors exploitation	0	0	0	0	0	0
Total passifs financiers.....	59 062	278 487	337 549	74 412	243 442	317 854

Note 4.2.2 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		278 487	278 487		243 442	243 442
Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans.....	53 199		53 199	63 700		63 700
Dettes à + de cinq ans.....	5 863		5 863	10 712		10 712
Total.....	59 062	278 487	337 549	74 412	243 442	317 854

Note 4.2.3 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Emprunts.....	9 703	43 888	8 885	42 764
Locations financement.....	16 051	14 056	14 294	30 106
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....	79 823	0	88 026	0
Total dettes financières.....	105 577	57 944	111 205	72 870

Les contrats de location financement font l'objet de couverture de risque financière (cf note 13).

Note 4.2.4 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
A taux variable.....	130 414	157 047
A taux fixe.....	33 107	27 028

Note 4.2.5 – Ratio d'endettement

	31/12/2008	31/12/2007
Total des emprunts	83 698	96 049
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....	79 823	88 026
Endettement brut.....	163 521	184 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4.1.5) ...	-14 108	-25 955
Endettement net.....	149 413	158 120
Total des capitaux propres.....	177 972	166 400
Total du capital.....		
Ratio d'endettement.....	0,92	1,11

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son bilan. Le Groupe est exposé au risque de crédit de part ses activités opérationnelles et financières.

Activités Opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés Total	Actifs non dépréciés non échus Total	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs								
au 31 décembre 2008	58 706	504	1 590	5 681	66 481	2 692	104 371	173 544

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2007.....	243
Dépréciation de créances.....	1 081
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice.....	-292
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2007.....	1 032
Dépréciation de créances.....	1 785
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période.....	-125
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2008.....	2 692

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 350),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées)
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

Remarque : CPCU a une politique de dépréciation de ses créances clients avec deux composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. La CPCU peut aussi être amenée à constituer des provisions statistiques pour des créances échues et impayées depuis un délai tel que la CPCU considère qu'un risque statistique de perte existe.

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés Total	Actifs non dépréciés non échus Total	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Prêts et créances au coût amorti (hors créances client et autres débiteurs)								
au 31 décembre 2008			921	4 364	5 285		37	5 322
au 31 décembre 2007			1 743	1 533	3 276		39	3 315

Ces créances constituent d'une part des prêts au personnel et d'autre part des créances sur concession et ne représentent aucun risque financier.

La variation des créances à plus d'un an est liée à la constatation d'une créance sur concession de 2 776 K€.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive. Au 31 décembre 2008, le seul placement du Groupe est le BMTN souscrit auprès de la Société Générale.

En cours d'année, la CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès du véhicule Suez Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contre partie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et Suez Finance couvre les besoins de trésorerie depuis cette date.

La société dispose de 100 M€ de ligne de crédit sur compte courant Suez Finance par convention de trésorerie. Cette autorisation n'est pas utilisée au 31 décembre 2008.

Les financements externes mis en place (locations financement et emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2008, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	53 591	9 703	10 049	10 473	10 919	12 447	0
Locations financement.....	30 107	16 051	2 306	2 367	2 428	1 092	5 863
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	79 823	79 823	0	0	0	0	0
Fournisseurs.....	113 158	113 158	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2008.....	276 679	218 735	12 355	12 840	13 347	13 539	5 863

(En milliers d'euros)	Total	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	51 649	8 885	9 160	9 542	9 941	10 361	3 760
Locations financement.....	44 400	14 294	16 051	2 307	2 368	2 428	6 952
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	88 026	88 026	0	0	0	0	0
Fournisseurs.....	86 474	86 474	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2007.....	270 549	197 679	25 211	11 849	12 309	12 789	10 712

Note 5.3 - Risque de Marché

Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de combustibles et au contrat de maintenance de cogénération. Ces derniers sont en effet libellés en dollar US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Elément couvert
Couverture des flux de trésorerie,						
achats de devises à terme.....	CPCU	5 000	USD	15/01/09	- 4 276	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	- 170	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	62	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	1 905	USD	15/01/09	39	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	15/01/09	- 43	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 000	USD	30/01/09	103	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 000	USD	12/02/09	104	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	17/02/09	- 6	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	17/02/09	- 6	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	1 905	USD	17/02/09	38	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	2 100	USD	16/03/09	44	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	4 005	USD	16/03/09	79	Achat de fuel et de charbon
achats de devises à terme.....	CPCU	10 000	USD	02/11/09	424	Achat de fuel et de charbon
					- 3 608	Instruments financiers dérivés passif

Risque de taux d'intérêt :

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps...) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Nature	Sociétés	Notionnel	Devises	Echéances	Juste valeur au 31/12/2008	Elément couvert
Couverture de juste valeur :						
Swap de taux.....	CPCU	12 907	Euros	30/09/2011	- 203	Couverture d'emprunt à 50 %

La valeur de marché des instruments de taux présentée ci-dessus a été évaluée par actualisation du différentiel de cash-flow futur ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers. De ce fait, cette estimation n'est pas nécessairement l'exact reflet du montant qui pourrait être reçu ou versé en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de + et - 1% par rapport aux taux d'intérêts en vigueur à la date de clôture. Une variation de 1% des taux d'intérêt court terme sur le nominal de la dette nette à taux variable et les jambes à taux variable des dérivés aurait un impact sur la charge nette d'intérêt de 1 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau du compte de résultat, est fonction des achats de combustibles (charbon, fuel) libellés en dollars pour un montant de l'ordre de 55 M€ en 2008. Une variation de 10 % du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 5,5 M€,
- au niveau du bilan, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Groupe Tiru.....	8 854	7 777	2 512	1 622	231 230	225 952
Climespace.....	9 467	8 826	1 073	1 089	68 865	81 493
Transports réunis services (1).....	199	N/A	36	N/A	3 786	N/A
SNC Choisy Vitry Distribution...	78	97	87	-41	17 126	11 470
Total.....	18 598	16 700	3 708	2 670	321 007	318 915

Note 7 – Informations résumées sur les entités mises en équivalence

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	19 148	15 251
Total du passif hors capitaux propres.....	18 975	15 035
Total des produits de l'activité.....	17 126	11 470
Résultat de la période.....	194	-92
Climespace		
Total de l'actif.....	266 404	248 449
Total du passif hors capitaux propres.....	223 145	209 065
Total des produits de l'activité.....	68 865	81 493
Résultat de la période.....	4 875	4 955
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	334 090	321 187
Total du passif hors capitaux propres.....	287 456	280 261
Total des produits de l'activité.....	231 230	226 349
Résultat de la période.....	13 222	8 670
Transports réunis services (1)		
Total de l'actif.....	1 546	N/A
Total du passif hors capitaux propres.....	780	N/A
Total des produits de l'activité.....	3 786	N/A
Résultat de la période.....	140	N/A
Total des actifs.....	621 188	584 887
Total des passifs hors capitaux propres	530 356	504 361
Total des produits de l'activité.....	321 007	319 312
Résultats de la période.....	18 431	13 533

(1) La S.A. Transports Réunis Services est entrée dans le périmètre de consolidation en 2008.

Note 8 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières (charbon, fioul).....	20 292	7 779
Autres pièces détachées	7 121	6 335
Quotas CO2.....	2 081	1 192
Valeur brute.....	29 494	15 306
Provision pour dépréciation.....	1 901	1 743
Valeur nette.....	27 593	13 563

- La variation du prix des matières premières est liée ;

- à l'augmentation du prix du charbon dont la valeur a doublée en un an (136 €/tonne à fin 2008 pour 67 €/tonne à fin 2007) soit + 4 800 K€
- à la climatologie rigoureuse de 2008 qui a nécessité un renforcement des stocks :
 - + 29 000 tonnes de charbon soit + 4 000 K€
 - + 9 000 tonnes de fioul soit + 3 900 K€

Par ailleurs, la baisse des prix du baril de pétrole à fin 2008 aura permis une baisse du prix du fioul de 26 €/tonne versus 2007
 Cette baisse n'impactera le prix du charbon qu'au 1^{er} trimestre 2009. soit - 200 K€

- Quotas CO2

Le plan national d'affectation des quotas de Gaz à effet de serre (CO2) pour la seconde période 2008 – 2012 a attribué au Groupe CPCU 1 563 592 quotas (de tonnes de CO2).
 En 2008, les émissions réelles se sont élevées à 1 220 649 quotas. Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période et au delà de 2012.
 Les transactions d'achat et de vente de ces quotas sont réalisées par l'intermédiaire d'un service spécialisé de GDF SUEZ Energie Services.
 Ce service a procédé à différentes opérations :

- avant 2008 et compte tenu de l'incertitude des allocations pour la seconde période, à des achats à échéance 2008, au prix du marché,
- en 2008, à des échanges bénéficiaires entre quotas (« EUA ») et crédits Kyoto (« CER ») moins coûteux et ayant les mêmes fonctionnalités.

Les quotas utilisés ont un prix de revient moyen fonction de ces opérations, s'élevant à 4,75 €/quota.
 La charge pour l'exercice s'élève à 1,7 M€ en tenant compte de ce prix de revient.

Note 9– Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2007	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassement	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 31/12/2008
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant		165 731	38 761	10 733	24 776	-1 243	3 362	171 102
Avantages au personnel.....	9.1	67 988	2 073	4 287		-293	3 362	68 843
Provision pour retours d'eau.....	9.2	63 848	31 948	4 722	8 360	191		82 905
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	9.3	13 122		496	10 282	1 729		4 073
Autres.....	9.4	20 773	4 740	1 228	6 134	-2 870		15 281
Courant.....		17 853	2 715	3 224	3 235	1 243	0	15 352
Avantages au personnel.....	9.1	1 920				293		2 213
Provision pour réparation retours d'eau.....	9.2	4 266	55	251		-191		3 879
Provision pour renouvellement des ouvrages spéciaux...	9.3	1 729				-1 729		0
Autres.....	9.4	9 938	2 660	2 973	3 235	2 870		9 260
Total provisions courantes et non courantes.....		183 584	41 476	13 957	28 011	0	3 362	186 454

Note 9.1 – Avantages au personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

La mise en œuvre de la réforme du financement du régime de retraite des industries électriques et gazières (IEG) s'est achevée en 2005 avec le paiement d'une soulte liée à l'adossment financier du régime IEG à la CNAV et à l'AGIRC-ARRCO ;

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionnés dans les comptes consolidés s'élève à 71,1 M€.

9.1.1 – Rappel des hypothèses

Hypothèses actuarielles :

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes:

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation.....	5,10%	4,9%
Taux d'inflation.....	2,00%	2,00%
Augmentation future des salaires.....	1,2%	1,2%
Taux d'augmentation des coûts de santé.....	3,50%	3,50%

9.1.2 – Eléments bilanciaux

Actif / passif enregistré au bilan :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actualisée de l'obligation.....	-69 954	-68 683
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	-69 954	-68 683
Coût des services passés	-1 103	-1 226
Actifs / (passif) enregistré au bilan.....	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....	0	0

La variation des actifs / (passifs) nets des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi se présente ainsi:

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle en début d'exercice.....	-68 683	-77 275
Coût des services rendus.....	-2 064	-2 870
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 362	-3 140
Réductions d'effectifs / Fermeture de plans.....	-9	21
(Pertes) / Gains actuariels générés.....	925	12 694
Prestations payées.....	2 170	1 887
Coût des services passés acquis.....	1 069	
Dette actuarielle en fin d'exercice.....	-69 954	-68 683

Variation des montants nets au bilan et détail de la charge de l'exercice :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	-69 909	-78 623
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....		
Coût des services rendus.....	-2 064	-2 870
Intérêts sur la dette actuarielle.....	-3 362	-3 140
Rendement escompté des actifs financiers.....		
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	925	12 694
Amortissement du coût des modifications de régimes ou des prestations accordées rétroactivement.....	123	122
Réduction d'effectifs / Fermeture de plans.....	-9	21
Coûts des services passés acquis.....	1 069	
Prestations payées.....	2 170	1 887
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels variation des fonds propres.....	925	12 694

La position des actifs et passifs au bilan, qui sont principalement à long terme, est présentée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour engagements de retraite et assimilés.....	-71 057	-69 909
Excédents en couverture des engagements de retraite.....		
Provision nette.....	-71 057	-69 909
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en fonds propres.....	-925	-1 599

9.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2008 à 71 057 K€. Elle se détaille comme suit :

(en milliers d'Euros)	31/12/2008	31/12/2007
Retraite et frais de gestion de la CNIEG.....	51 843	51 321
Indemnités fin de carrière.....	1 495	1 479
Secours immédiat.....	1 129	1 085
Avantages en nature.....	13 118	12 547
Indemnités compensatrices de frais d'études.....		
Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles.....	3 194	3 191
Médailles du travail (jubilé).....	278	286
	71 057	69 909

Note 9.2 – Provision pour retours d'eau

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retours d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux chaufferies produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Drire.

La provision est calculée de la manière suivante :

- Une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons.
- Un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel...). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon.
- La provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la direction générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2003 et 2008.
- Le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retours d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation, 32 M€ dont :
 - 30 M€ pour le réseau Paris,
 - 2 M€ pour le réseau Hors Paris.
 Cette dotation comprend cinq éléments distincts :
 - i) l'actualisation des devis pour un montant de 10,9 M€, reflétant la hausse des coûts des achats des canalisations,
 - ii) l'actualisation du coût de l'inspection pour un montant de 12,6 M€. CPCU a décidé, afin d'accélérer la remise en état des retours d'eau, d'externaliser pour moitié cette inspection. Le coût moyen d'inspection augmente par conséquent de 36 à 80 €/mètre.
 - iii) l'actualisation des coûts de désamiantage, pour les canalisations antérieures à 1960, pour un montant de 5 M€,
 - iv) une dotation complémentaire nécessaire pour les tronçons dont les dotations comptabilisées ont été intégralement reprises, compte tenu de leur état, de 3,5 M€,
 - v) l'évolution du taux de remplacement, de 25,23 % à 25,33 %, n'a qu'une très faible incidence en 2008.
- Reprise, 13,3 M€ dont :
 - 12,8 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,5 M€ de reprise sur le hors Paris.
 Cette reprise correspond à :
 - 5 M€ de travaux,
 - 6 M€ de reprise suite au programme de modernisation du réseau structurant que la CPCU a décidé en 2008 de réaliser sur la période 2009-2012,
 - 2,3 M€ de reprise relative au Feeder Nord, retiré du programme de travaux en raison des investigations réalisées en 2008 et concluant à un état satisfaisant.

Note 9.3 – Provision pour ouvrages spéciaux

- Reprise, 10,8 M€.

Par décision du 16 février 2004, la DRIRE a imposé à la CPCU de supprimer les reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm ou de les équiper d'un dispositif de purge avant le 1er janvier 2009.

Certaines reprises de pente ne pouvant être supprimées ou équipées pour des raisons techniques (dont la présence d'autres concessionnaires) CPCU a présenté le 24 avril 2008 à la DRIRE une demande de maintien en service de ces équipements, présentant les mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

La DRIRE a, par un courrier en date du 22 décembre 2008, rapporté (abrogé) les dispositions de la décision du 16 février 2004 portant sur la suppression des reprises de pente d'un diamètre supérieur ou égal à 80 mm. De ce fait, la provision correspondante a été reprise.

Note 9.4 – Autres provisions

Elles comprennent principalement au 31 décembre 2008 :

- Dotation aux provisions :
 - la provision relative à la TICGN, 1,0 M€,
 - une nouvelle provision relative aux branchements pour lesquels un risque de sinistre est identifié, 2,5 M€. Les trois critères retenus ont été les suivants :
 - branchements hors zones inondables, sans service été, diamètre inférieur à 60 mm, date de mise en service antérieure à 1947,
 - branchements en zones inondables, sans service été, date de mise en service antérieure à 1960,
 - branchements résiliés avant 2000 de diamètre inférieur à 80 mm.
- Reprise de provisions :
 - la provision pour grilles d'aération a été reprise intégralement pour 1,7 M€. Cette reprise fait suite au contrôle fiscal ayant redressé cette provision, considérant que tout dispositif supplémentaire devait être investi.
 - la provision pour pénalités certificats d'économies d'énergie, 3,2 M€.
 - Cette provision est devenue sans objet depuis l'acceptation par les pouvoirs publics de la fiche « raccordement à un réseau urbain ».
 - la provision pour points chauds, 3,6 M€.
 - Le retour d'expérience sur le procédé de contrôle mis en œuvre pour identifier les points chauds « à risque » du réseau a amené à déclasser un certain nombre de points chauds qui correspondent à un fonctionnement normal du réseau et ne donneront pas lieu à des travaux à réaliser.
 - Notamment, certains points chauds qui faisaient partie de la provision, correspondent au rayonnement normal des chambres et des compensateurs et ne présentent aucun risque.
 - la provision pour retrait de l'amiante réseau (1,1 M€) et chaufferies (1,0 M€, dont le désamiantage des chaudières de Grenelle N°4, Ivry N°2 et Bercy N°8).

Note 9.5 – Droit individuel à la formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans). La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. En cas de départ de l'entreprise, si ce droit n'a pas été consommé, aucune compensation n'est due.

Les engagements du DIF présentent la caractéristique d'avoir une contrepartie future pour l'entreprise. Cette contrepartie résulte, entre autres, de l'obligation pour le salarié de suivre une formation entérinée par l'entreprise. Il y a donc un avantage économique futur pour l'entreprise une fois que le salarié a suivi cette formation.

Dans ce cadre, il n'y a pas de provision à constater au titre du DIF, à l'exception des cas particuliers suivants, par ailleurs mentionnés par le CNC :

- accord déjà conclu entre entreprise et salarié sur une action de formation sans contrepartie future pour l'entreprise,
- désaccord de plus de 2 ans entre entreprise et salarié.

CPCU estime que les 2 cas de figure ci-dessus représentent une part non significative des droits individuels à la formation acquis par les salariés du Groupe, et que ces formations ont généralement pour contrepartie pour le Groupe l'obtention d'avantages économiques futurs. A titre d'illustration :

- l'accord de branche des industries électriques et gazières relatif à la formation professionnelle continue définit comme prioritaires :
 - « les actions de promotion, de qualification ou de remise à niveau en lien avec les métiers de la branche et dans la perspective d'une évolution professionnelle,
 - les actions d'acquisition, d'entretien et de développement des compétences en lien direct avec les métiers de la branche. »
- il n'y a pas eu, à ce jour, de demande de formation sans lien avec l'emploi occupé ou susceptible d'être occupé.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Note 10– Capitaux propres

Note 10.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2008. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des assemblées générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 10.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2008 était de 36 485 actions représentant environ 2 % du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 10.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (149 790 K€ au 31 décembre 2008) intègrent la réserve légale de la société CPCU SA pour 2 761 K€ représentant 10 % du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 86 509 K€ au 31 décembre 2008, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la société CPCU SA.

Note 10.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU SA :

	Montant réparti en milliers d'euro	Dividende net par action en euros
2007 (payé le 30/06/2008)	5 176	3
2006 (payé le 29/06/2007)	5 176	3
2005 (payé le 30/06/2006)	5 176	3

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2008 :

Il sera proposé à l'assemblée générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de verser un dividende unitaire de 3 euros par action soit un montant total de 5 176 K€.

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale, ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2009 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2008, les états financiers à fin 2008 étant présentés avant affectation.

Note 10.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, la CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante (notamment par le versement d'un dividende annuel) des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous jacents à son activité. Dans ce cadre, la CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 11 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de chaleur et prestations de services.....	297 077	255 687
Ventes d'électricité.....	74 031	64 454
Ventes au concédant	12 673	8 483
Total.....	383 781	328 624

Cf note 1.13 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 17 % de 329 M€ en 2007 à 384 M€ en 2008 et se décompose ainsi :

- les ventes d'électricité augmentent de 64 M€ en 2007 à 74 M€ en 2008 (+ 14 %), cette hausse reflétant une hausse des prix de l'électricité vendue, corrélative à la hausse du prix du gaz,
- les ventes de vapeur augmentent de 256 M€ en 2007 à 297 M€ en 2008 (+ 16 %) en raison de la hausse des volumes vendus (+ 7 %), et d'un ajustement tarifaire moyen de 8 %,
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) progressent de 8 M€ en 2007 à 13 M€ en 2008 (+ 116 %), en raison de travaux plus importants sur le réseau Paris en 2008 qu'en 2007, année où les travaux réseau étaient prépondérants sur le réseau hors Paris, à Boulogne dans le cadre de la délégation de service public.

Note 12 – Résultat financier

Note 12.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coût de la dette nette.....	-5 862	-6 381
Autres charges financières.....	-4 545	-3 170
Autres produits financiers.....	608	316
Total.....	-9 799	-9 235

Note 12.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-6 977	-8 096
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...	0	0
Sous-total.....	-6 977	-8 096
Produits d'intérêts :		
Produits sur trésorerie actif.....	68	383
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 047	1 326
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement...	0	0
Produits d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...	0	6
Sous-total.....	1 115	1 715
Impairment et fair value sur coût de la dette :		
Reprise de provision pour risques et charges financières.....	0	0
Sous-total.....	0	0
Total coût de la dette nette.....	-5 862	-6 381

Note 12.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Désactualisations des provisions.....	-3 362	-3 140
Autres charges financières.....	-1 183	-30
Total.....	-4 545	-3 170

Une créance a été constituée sur les modernisations de tronçons structurants effectués en 2008 pour un montant de 5 645 K€. Cette créance a fait l'objet d'une actualisation pour -1 175 K€ qui justifie la variation du poste « autres charges financières ».

Note 12.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	87	12
Intérêts sur actifs circulants.....	521	243
Dividendes des titres de participations non consolidés.....	0	61
Dividendes des autres titres immobilisés.....	0	0
Autres produits financiers	0	0
Total.....	608	316

Note 13 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions :

- GDF-SUEZ : Refacturation de services (ex : assurance, personnel détaché, assistance administrative) et vente de gaz (65 M€).
- Suez Finance : compte - courant de trésorerie entre CPCU et Suez Finance par une convention (54 M€).
- Tiru : contrat d'achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (28 M€).
- Climespace : Refacturation de services (ex : personnel détaché, assistance administrative).
- SNC Cogé Vitry : Refacturation de services (ex : contrat de conduite de maintenance, personnel détaché, assistance administrative).
Achat de vapeur par CPCU à SNC Cogé Vitry (22 M€).
- SNC CVE : Vente de vapeur par CPCU à SNC CVE (9 M€).
- Transports Réunis Services : Transport, traitement, manutention et stockage de charbon.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 17.

Note 14 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 14.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants.....	-1 273	-6 362
Impôts différés.....	-4 290	-3 123
Total.....	-5 563	-9 485
Taux effectif d'impôt.....	26,13%	37,30%

Note 14.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence).....	21 293	25 429
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	34,43%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-7 331	-8 755
Différences permanentes :	1 652	-127
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	2 333	127
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-681	-254
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	94	79
Divers.....	22	-682
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-5 563	-9 485
Taux effectif d'impôt.....	26,13%	37,30%

La baisse du taux effectif d'impôt de l'exercice 2008, s'explique en bonne partie par la reprise de provisions en franchise d'impôt du fait de leur réintégration fiscale l'année de la constitution.

Il s'agit des provisions sur grilles d'aération (1 621 K€), sur Certificats d'Energie (3 234 K€).

Note 14.3– Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	30 578	33 549
Compensation par entité légale.....	-29 825	-33 362
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	753	187
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	753	187
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	40 773	39 872
Compensation par entité légale.....	-29 825	-33 362
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	10 948	6 510
Passifs d'impôt différé net.....	10 948	6 510
Impôt différé net.....	-10 195	-6 323

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres différences temporelles déductibles	4 720	7 104
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	24 369	23 972
Autres provisions non déductibles temporairement	1 489	2 473
Impôts différés actifs	30 578	33 549
Amortissement fiscal accéléré	5 688	5 998
Autres déductions fiscales temporaires	35 085	33 874
Impôts différés passifs	40 773	39 872
Passif net d'impôt différé	-10 195	-6 323

Note 14.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Il n'existe pas de déficits fiscaux reportables.

Note 15 – Passifs éventuels

CPCU et la Ville de Paris ont entrepris des négociations pour que la Ville de Paris récupère l'emprise foncière de la chaufferie de La Villette (19^{ème} arrondissement) afin de permettre le réaménagement du secteur Ourcq Jaurès.

Dans cette hypothèse, CPCU vendrait à la SEMAVIP, aménageur de ce secteur et dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire, le terrain d'assiette de La Villette pour un montant de 11,83 M€.

Les frais de dépollution nécessaires à ce projet d'aménagement seraient pris en charge par la Ville de Paris à concurrence de 3 M€ H.T., et par CPCU pour le surplus éventuel.

Société Thermal Science Technologies

La société Thermal Science Technologies LLC (« TST »), domiciliée dans le Maryland (Etats-Unis), a engagé une procédure d'arbitrage contre CPCU le 1er juin 2007. Le différend porte sur un contrat conclu le 25 avril 2003 entre les deux sociétés, et dont l'objet est la fourniture de mousse isolante introduite dans les caniveaux CPCU afin d'éviter toute intrusion d'eau à l'intérieur des dits caniveaux. Le montant réclamé par TST s'élève à 5,273 M USD. Une provision a été dotée au 31 décembre 2007.

Note 16 – Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

(En milliers d'euros)	Cabinet TUILLET				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▫ Emetteur	74	76	81%	80%	97	93	86%	65%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	9	8	10%	8%	0	0	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▫ Emetteur	8	11	9%	12%	16	50	14%	35%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	91	95	100%	100%	113	143	100%	100%

Note 17 – Rémunérations versées aux Dirigeants

La rémunération des Dirigeants s'élève en 2008 à 1 099 K€, soit :

(En K€)	31/12/2008	31/12/2007
Avantages à court terme	1 099	1 281
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrats	0	0
Paiements fondés sur les actions	0	0

RAPPORT DE GESTION

I – 2008 : la stratégie de CPCU est confortée par le contexte environnemental et énergétique.

Les faits marquants de l'exercice 2008 sont :

- Un coût des énergies en forte progression (+22%) par rapport à 2007, en dépit d'un mix énergétique en amélioration avec la mise en service progressive de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Isséane à Issy les Moulineaux. Les réseaux de chaleur, en particulier CPCU, se révèlent de bons régulateurs des variations brutales des énergies primaires. Les ajustements tarifaires réalisés en 2008 se sont élevés à 11% en moyenne, ce qui représente environ la moitié de la hausse des énergies.
- La 1^{ère} loi du Grenelle de l'environnement porte l'accent sur les réseaux de chaleur pour le développement de l'utilisation des énergies renouvelables lesquelles devraient atteindre 23% de la consommation d'énergie finale en 2020. En particulier, toute opération d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact doit dorénavant faire l'objet d'une étude de faisabilité de création d'un réseau de chaleur ou de raccordement à un réseau existant.

II – La CPCU a augmenté ses investissements en 2008.

Le programme d'investissements 2008 comporte les actions majeures suivantes :

- la décision de réaliser une géothermie afin d'alimenter une boucle d'eau chaude pour la ZAC Claude Bernard (19^{ème} arrondissement),
- l'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale de la distribution de la chaleur, via l'accélération du programme de modernisation des retours d'eau structurants et la priorité donnée à la réalisation de développements en boucles d'eau chaude à St Ouen et à Nation (12^{ème} arrondissement),
- la mise en place d'un procédé novateur devant diviser par deux les rejets en oxyde d'azote de la chaufferie charbon de St Ouen II,
- la mise en service du traitement d'eau de Grenelle destiné à l'usine d'Isséane : réalisation d'un traitement d'eau en ultra filtration suivie d'une osmose inverse,
- l'étude du projet de canalisation de l'Est de Paris à l'occasion des travaux du Tramway Est « T3 ». Cette canalisation structurante permettra de relier le réseau Nord, alimenté par St Ouen, au réseau Sud, alimenté par Bercy, Ivry, Vitry et de desservir des zones non raccordées dans les 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

III – L'activité en matière de ressources humaines a été orientée par la mise en application des dispositions issues de la réforme du régime des retraites des Industries Electriques et Gazières (IEG).

Au niveau de la CPCU, l'année 2008 est celle de la mise en place d'instances représentatives de droit commun (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel) se substituant aux instances issues de la loi du 8 Avril 1946.

Dans ce cadre, trois accords ont été finalisés :

- le renouvellement de l'accord d'intéressement à effet au 1^{er} janvier 2008,
- l'accord d'entreprise concernant les mesures spécifiques particulières en relation avec la modification de l'horaire de travail du réseau,
- l'accord d'entreprise relatif à la participation employeur pour frais de repas concernant les employés dans les services supports.

Au niveau de la Branche des IEG, l'évolution du régime spécial des IEG s'est poursuivie avec la suppression de la clause des 15 ans de service, durée précédemment obligatoire pour bénéficier du régime des IEG.

L'activité de recrutement et de formation a été, comme les années passées, très intense :

- plus de 77 jeunes accueillis dans l'entreprise,
- plus de 11 000 heures de formation concernant 386 salariés,
- 35% des sessions de formation dans le domaine de la sécurité,
- 4% de la masse salariale est consacrée à la formation.

La politique active en matière de sécurité s'est traduite par une amélioration très nette du taux de fréquence des accidents du travail (10,69 en 2008 contre 14,39 en 2007), ce résultat encourageant étant nuancé par une hausse du taux de gravité (0,77 en 2008 contre 0,33 en 2007).

IV – L'année 2008 a été favorable au développement commercial.

Au niveau des puissances en service, le développement net sur l'exercice 2008, c'est-à-dire la puissance supplémentaire à fournir hors ajustements de puissance, s'établit à 28,9 MW en augmentation sensible par rapport à 2007 (20,5 MW).

Les résiliations au profit de la concurrence entraînent une perte de 14 clients pour une puissance de 3,7 MW au profit exclusif d'EDF.

Les cessations d'activités, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 21,5 MW.

Les ajustements de puissance s'élèvent à 14,3 MW, en net recul comparé à 2007 (42,2 MW).

Les puissances souscrites progressent de 4210 MW fin 2007 à 4224 MW fin 2008.

Au-delà de la vente traditionnelle de vapeur, la CPCU offre un service plus global contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie sous forme de vente de chaleur. Les ventes de chaleur concernent à présent 371 clients pour une puissance en service de 300 MW, en forte progression par rapport à 2007 (respectivement 346 clients et 265 MW).

Les raccordements les plus importants intervenus au cours de l'exercice en vente de chaleur sont :

- L'hôpital Sainte Perrine 3,5 MW,
- Nexity à St Ouen 2,5 MW.

Les investissements liés au développement sont très importants (16,4 M€, dont 2,6 M€ sur Boulogne-Billancourt et 1,2 M€ pour la boucle d'eau chaude Nexity St Ouen).

V – La production est en hausse de 8%, en raison de la rigueur climatique.

L'année 2008 a été marquée par une rigueur climatique plus importante qu'en 2007, avec des DJU en hausse de 13% (2 079 en 2008 et 1 802 DJU en 2007).

La rigueur climatique de 2008 est égale à 1,04 de la moyenne des 15 dernières années, à comparer à 0,89 pour 2007.

La production totale a augmenté de 7% (8 328 Milliers de Tonnes de vapeur en 2008 contre 7 807 en 2007), l'essentiel de la hausse provenant du Syctom avec la mise en service progressive de l'usine d'incinération Isséane située à Issy les Moulineaux.

Le mix énergétique s'est amélioré avec une hausse des tonnages issus des énergies fatales de 35 à 40%.

La disponibilité des installations du Groupe CPCU est élevée et en amélioration (95% en 2008 contre 93% en 2007).

Les investissements ont un aspect environnemental marqué :

- Une solution innovante de réduction des oxydes d'azotes a été installée sur une des deux chaudières de la centrale charbon de St Ouen. Le système « Ecotube » doit améliorer les conditions de post-combustion des gaz du foyer au point d'en diviser par deux les rejets d'oxyde d'azote.
- Les nouvelles installations de traitement d'eau de Grenelle ont été finalisées. Elles permettent une amélioration de la qualité de l'eau au niveau de la conductivité, ultrafiltration et osmose inverse. Ces installations sont complétées par la mise aux normes du traitement des effluents liquides avant rejet à l'égout et par la mise en place d'un émissaire de rejet en Seine des rétentats de l'osmose inverse.
- Des traitements par rayons ultra violet ont été installés par CPCU à l'usine Syctom d'Isséane afin de limiter tout risque de prolifération des bactéries et de formation des biofilms.

VI – Le programme de fiabilisation du réseau vapeur se poursuit de manière satisfaisante, mais les difficultés sur le réseau condensats sont persistantes.

Le retour d'expérience sur l'exploitation du réseau vapeur en 2008 confirme les tendances observées ces dernières années : réduction des fuites vapeur (20 en 2006, 17 en 2007, 15 en 2008) et renforcement de la maîtrise du phénomène de corrosion-érosion.

Cette évolution positive a été confortée par l'acceptation par la DRIRE de notre demande de dérogation relative à une décision de 2004 concernant les ouvrages spéciaux type « reprise de pente ». En 2004, la DRIRE avait ordonné la suppression de ces dispositifs, ce qui n'était pas toujours réalisable pour des raisons techniques, dont la présence d'autres concessionnaires. En 2008, la DRIRE a accepté la proposition de CPCU de maintenir en service ces équipements en autorisant des mesures alternatives permettant de garantir la sécurité des installations.

Cette dérogation témoigne de la confiance de la DRIRE dans la capacité de CPCU à exploiter un réseau vapeur en sécurité dans un contexte urbain parisien très dense.

Au niveau du réseau condensats, l'évolution est contrastée :

- Le taux de restitution des condensats en chaufferies a baissé significativement de 48% en 2007 à 38% en 2008 en raison du refus du Syctom d'utiliser les condensats. CPCU a en conséquence mis en place des installations dans les usines Syctom localisées à Ivry et à Issy les Moulineaux.

- le nombre de fuites s'est stabilisé en 2008 à 151, chiffre voisin de celui de 2007 (148). Le retard pris en 2007 dans le programme de réparation en raison de la décision de la Ville de réduire le nombre de chantiers sur la voie publique a été rattrapé, avec 207 réparations réalisées.

La politique de rénovation du réseau condensats structurants s'est poursuivie en 2008 avec la modernisation de 2,7 kilomètres de réseau dans les 15^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

L'activité sous station s'est développée de manière satisfaisante en 2008.

Le nombre de contrats en vente de chaleur a augmenté de 7%, et les puissances en service de 13%.

41 dossiers de rénovation ou d'installation de nouvelles stations en vente de chaleur ont été réalisés pour une puissance de 54 MW, parmi lesquels l'Unesco (6 MW), l'hôpital Ste Perrine (6 MW), l'université de Paris VII (3 MW), le Lido (2 MW).

Choix de la technique des boucles d'eau chaude pour le développement du réseau de distribution.

Pour la distribution de chaleur, l'orientation de CPCU vers la technologie de boucle d'eau chaude, plus efficace sur les plans énergétique et environnemental, a été confirmée par la réalisation de deux nouvelles boucles à St Ouen (Nexity 15 MW et Médiathèque 5 MW) en 2008, et les études de la boucle Nation qui sera réalisée en 2009.

CPCU gère à présent 10 boucles d'eau chaude pour une puissance installée de 330 MW.

Pour le transport, la vapeur qui véhicule deux fois plus d'énergie que l'eau chaude, reste privilégiée, permettant de transporter l'énergie dans une tuyauterie de taille la plus réduite possible.

VII - Technique & Environnement

La cellule santé/sécurité, qualité et environnement a été réorganisée en vue de l'intégration des systèmes. Le périmètre de certification santé/sécurité OHSAS 18001 a été étendu au magasin général de Saint Ouen. Le périmètre de certification environnementale ISO 14001 a été étendu à la distribution, au siège et au magasin général.

Les démarches d'amélioration continue au niveau de la santé, de la sécurité et de l'environnement sont menées de façon cohérente sur l'ensemble de nos activités.

VIII - COMPTES ANNUELS

Comptes sociaux : les ventes progressent en raison d'une rigueur climatique favorable et des ajustements tarifaires, le coût des énergies augmente fortement. Le résultat net social est en hausse de 10% par rapport à celui de 2007

Le Chiffre d'affaires est en hausse de 16% par rapport à celui de 2007 (347 M€ en 2008 contre 300 M€ en 2007), en raison d'une rigueur climatique favorable (rigueur de 1,04 contre 0,89 en 2007). Les ventes de vapeur progressent de 19% de 184 M€ en 2007 à 219 M€ en 2008, les volumes facturés sont en hausse de 7%.

La marge opérationnelle progresse de 11 M€ en 2007 à 20 M€ en 2008. La marge sur énergie a augmenté de 2,5 M€, après des variations marquées : forte hausse du fuel jusqu'en juillet, puis baisse en fin d'exercice, forte hausse du prix du gaz, hausse du prix du charbon sur le second semestre.

Les dépenses d'entretien sont stables à 34 M€, malgré la baisse de 2 M€ en raison de la capitalisation des tronçons structurants mis en œuvre en prévision de la production de la nouvelle usine Isséane à Issy les Moulineaux.

Les charges de personnel augmentent de 8% par application de la réforme des IEG fin 2007.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 16 M€ en 2007 à 19 M€ en 2008. Le résultat des opérations sur les certificats de quotas de GES (Gaz à effet de serre) est pour la première année une perte de 1,7 M€, contre un produit de 4,6 M€ en 2007.

Le résultat net est en progression de 10 M€ en 2007 à 11 M€ en 2008.

Comptes Consolidés : Le résultat net consolidé progresse de 4% par rapport à 2007.

Ces comptes intègrent nos filiales Cogé Vitry, Climespace, CVE, CVD, Tiru et, pour la première fois, TRS.

La différence la plus significative des normes comptables consolidées « IFRS » par rapport aux comptes sociaux réside dans la comptabilisation dans les comptes consolidés des provisions relatives aux retraites. Les montants en cause sont évidemment considérables pour CPCU (et pour Tiru) du fait du système de retraite des IEG.

Le Chiffre d'affaires est en forte hausse de 17% à 384 M€ en 2008 (329 M€ en 2007), en raison de la rigueur climatique favorable et des ajustements tarifaires.

Le résultat opérationnel baisse de 34 M€ en 2007 à 31 M€ en 2008, avec la baisse des ventes de quotas de GES et la hausse des charges d'entretien.

La contribution des Sociétés mises en équivalence (Climespace, Tiru, CVD, TRS) augmente de 2,7 M€ en 2007 à 3,7 M€ en 2008, avec la progression des résultats de Tiru.

Le résultat net consolidé est en hausse de 18,6 M€ en 2007 à 19,4 M€ en 2008, la baisse du résultat opérationnel courant et du résultat financier étant plus que compensée par la progression du résultat des entreprises associées et surtout, la baisse de l'impôt sur les sociétés.

IX - PERSPECTIVES

Au cours de l'exercice, CPCU a négocié avec la Ville de Paris la conclusion d'un avenant au traité de concession, dont les termes essentiels sont énumérés ci-après :

- CPCU réalisera de 2009 à 2011 une canalisation structurante le long du tramway T3, permettant de relier le réseau Sud Est à la chaufferie de la Villette, rendant cette dernière non nécessaire dans le dispositif de production,
- CPCU cédera en 2011 le site de la chaufferie de la Villette à la Semavip, Etablissement Public Local dont la Ville de Paris est actionnaire majoritaire,
- Le Prix Maximum Autorisé sera relevé de 4,5%, permettant une hausse de tarifs de même importance,
- La concession sera prolongée de 7 ans jusqu'en 2024,

- La Ville de Paris apportera son concours à la mise en place du financement de cet investissement, compte tenu des conditions de marché très difficiles actuellement, sous une forme à définir, vraisemblablement par le biais d'une garantie d'emprunt.

Cette canalisation permettra ultérieurement des raccordements importants par l'intermédiaire de développements en boucles d'eau chaude.

La négociation de cet avenant a été également l'occasion de prendre en considération les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, en particulier :

- le champ d'application du Prix Maximum Autorisé (PMA) sera élargi à la totalité des clients pour garantir à chaque usager le plafonnement de sa facture. La structure du nouveau PMA (renommé « TMA » tarif maximal autorisé) a pour objectif de mieux s'adapter au mode de tarification de la CPCU,
- les processus d'information et d'échange entre la Ville et son délégataire seront améliorés dans leur contenu et leur périodicité notamment en ce qui concerne les comptes d'exploitation et plans d'investissement prévisionnels, les plans pluri-annuels de gros entretien des installations.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil de la Ville de Paris de mars 2009.

X - RESULTAT DES PARTICIPATIONS

- CLIMESPACE (participation CPCU pour 22%)

Cette Société a poursuivi en 2008 son développement avec les raccordements de 18 MW, portant la puissance raccordée à 305 MW.

Les investissements s'élèvent à 16 M€, dont 3 M€ pour la nouvelle centrale Auber dont la mise en service est prévue pour l'été 2009.

L'endettement baisse de 44,2 M€ fin 2007 à 24,7 M€ fin 2008, le cash flow (34 M€) étant bien supérieur aux investissements.

L'avenant n°5 au traité de concession avec la Ville de Paris entré en vigueur le 30 avril 2008 a pour effet :

- de modifier le calcul de l'indemnité de fin de concession, désormais basé sur les biens acquis à partir du 1^{er} mai 2008 et non plus sur les biens acquis les 10 dernières années (soit à compter du 1^{er} février 2011),
- d'augmenter les durées d'amortissement des biens de retour (production et distribution),
- d'établir le plan d'investissement d'ici la fin de la concession (2021).

Cet avenant n'a pas d'effet sur les comptes sociaux et a un impact de -1,2 M€ sur les comptes IFRS établis pour les besoins des comptes consolidés de la CPCU.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	59 816	65 784
résultat net social	3 382	4 620
Chiffre d'affaires IFRS	81 493	68 865
résultat net IFRS	4 955	4 875

- TIRU (participation CPCU pour 19%)

Le chiffre d'affaires social et IFRS évoluent de manière divergente : l'exploitation de la nouvelle usine Sycotom d'Isséane a débuté en 2008 par l'intermédiaire d'une filiale (TSI) consolidée, corrélativement à la fin du contrat d'exploitation de l'ancienne usine gérée par Tiru SA.

Le résultat (social et consolidé) progresse, le résultat consolidé 2007 était obéré par une dépréciation des 3,5 M€ relative aux titres Cydel.

La baisse de l'activité industrielle a été sensible en fin d'année pour la filiale Tirfer.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	97 474	85 576
résultat net social	11 394	13 234
Chiffre d'affaires consolidé IFRS	226 349	231 230
résultat consolidé net IFRS	8 536	13 222

- SNC COGE VITRY (participation CPCU pour 50%)

Cette Société a bien fonctionné techniquement en 2008.

Le fonctionnement de la cogénération est limité à la stricte période hivernale (5 mois) au sens du contrat « 97-01 » de vente d'électricité à EDF, en raison du prix du gaz et de l'application du dispositif du « plafonnement », comme pour CPCU.

Le résultat de cette Société a été obéré en 2008 en raison de trois facteurs :

- la forte hausse du prix du gaz, partiellement répercutée au niveau de la recette électrique en raison de l'application du dispositif du « plafonnement »,
- la provision de 1 M€ (0,4 M€ en 2007) sur le montant de la TICGN incluse dans la recette électrique,
- l'absence de résultat de vente de quotas de GES (gaz à effet de serre) en 2008, à comparer à un résultat de 1,6 M€ en 2007.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	54 308	66 914
résultat net social	3 002	1 724
Chiffre d'affaires IFRS	54 308	64 949
résultat net IFRS	3 287	1 306

- SNC CHOISY VITRY ENERGIE (participation CPCU pour 55%)

L'exploitation 2008 a été satisfaisante. La hausse du Chiffre d'affaires vient de trois facteurs :

- la hausse des volumes vendus, en liaison avec la rigueur climatique plus favorable en 2008 qu'en 2007,
- la hausse du prix de la vapeur, en liaison avec la hausse des énergies fossiles et renouvelables,
- le chiffre d'affaires 2007 était diminué de subventions d'un montant de 1,4 M€ (Ademe, Région Ile de France) rétrocédées aux abonnés sous forme de baisse de prix.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	7 755	11 022
résultat net social	200	211
Chiffre d'affaires IFRS	7 964	11 022
résultat net IFRS	12	95

- SNC CHOISY VITRY DISTRIBUTION (participation CPCU pour 45%)

Cette société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Energie.

Cette société a poursuivi son exploitation de manière satisfaisante.

Le chiffre d'affaires social est en hausse pour des raisons identiques à CVE.

Le chiffre d'affaires IFRS est en hausse pour les mêmes raisons, plus les « ventes au concédant » constituées par les investissements nécessaires à des raccordements, en particulier la ZAC du Port.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	10 589	14 432
résultat net social	237	85
Chiffre d'affaires IFRS	11 470	17 126
résultat net IFRS	-92	194

- TRS TRANSPORT REUNIS SERVICE (participation CPCU pour 26%)

CPCU a porté sa participation de 10 à 26% en février 2008.

L'activité de cette filiale consiste essentiellement en :

- le traitement (concassage) du charbon destiné à des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie CPCU de St Ouen,
- le traitement du bois pour des chaufferies raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la chaufferie Curma (filiale de GDF Suez Energie Services) de Massy-Palaiseau,
- le stockage des mâchefers issus de la combustion du charbon.

La baisse de résultat survenue en 2008 résulte de la constitution de provisions pour créances douteuses d'un client important.

K EUR	2007	2008
Chiffre d'affaires social	3 202	3 785
résultat net social	344	140
Chiffre d'affaires IFRS	3 202	3 785
résultat net IFRS	344	140

XI - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

L'exploitation s'est déroulée de manière satisfaisante au cours du 1^{er} trimestre, le chiffre d'affaires étant supérieur aux prévisions en raison de la rigueur climatique très favorable en janvier et février 2009.

Des investissements très significatifs sont en cours, en particulier :

- une géothermie à Paris Nord Est
- la réalisation de la canalisation structurante à l'occasion des travaux du tramway Est « T3 ».

XII - CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS DIVERSES

• Capital social

Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2008 : le capital social de CPCU s'élevait au 31 décembre 2008 à 27 605 120 Euros, divisé en 1 725 320 actions de nominal de 16 Euros.

• Actionnariat

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2008. Le capital de CPCU est détenu au 31 décembre 2008 par GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (anciennement dénommée SUEZ ENERGIE SERVICES), la Ville de Paris et le public à hauteur respectivement de 64,39%, 33,50% et 2,11% du capital et des droits de vote.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Pour les exercices 2005, 2006 et 2007, le dividende distribué est resté constant à 3 euros.

ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

DELEGATIONS DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial du commissaire aux comptes vous apportera toutes précisions utiles sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, lesquelles ont été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Mme Elisabeth AYRAULT (jusqu'au 18 décembre 2008) :

Administrateur : CPCU - Levallois Energie Maintenance.
Présidente de la SECMA et membre du comité exécutif de la CIEC et ESEIS.
Représentant Permanent d'UNITHERM pour Climespace.

M. Hervé BENESSIANO (à compter du 21 avril 2008) :

Administrateur : CPCU - Société Economique mixte d'aménagement de la Ville de Paris -Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères.

M. Jean Louis BLANC :

Administrateur : CPCU - Association Lesseps et Canal Suez - Culture Espaces - Lyonnaise des eaux - SITA France.

Mme Frédérique CALANDRA (jusqu'au 20 avril 2008)

Administrateur : CPCU – SIEMP – Crédit Municipal de Paris – Parc Omnisport Paris-Bercy – Services Funéraires Ville de Paris – Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Parcs des Sports de Bobigny et de la Courneuve - Syndicat interdépartemental pour la Gestion du Parc des Sports de Choisy le roi.

M. Yves CONTASSOT (jusqu'au 20 avril 2008) :

Administrateur : CPCU.

M. François DAGNAUD (à compter du 21 avril 2008) :

Administrateur : CPCU.

M. François DUPOUX :

Administrateur : CPCU.
Président : CLIMESPACE - FG3E.
Représentant Permanent de Climespace pour CLIMAESPACO.

M. Thierry FRANCK de PREAUMONT :

Président : CPCU - ENDEL - ENDEL TECHNOLOGIES - ENDEL ENGENHARIA E SERVICOS INDUSTRIAIS.
Représentant permanent pour ENDEL Président : ENDEL NC – DAENERYS – SOCOMETRA - ENDEL LOGISTICS.
Représentant permanent CPCU pour CLIMESPACE, TRS et TIRU.
Représentant permanent ENDEL pour SIERI ACMD.
Administrateur : ENDEL VANUATU.

M. Jean Pierre NEGRE (à compter du 18 décembre 2008) :

Administrateur : CPCU.
Président d'UNITHERM.

M. Jean-François PERNIN (jusqu'au 20 avril 2008) :

Administrateur : CPCU - SEMAEST - Port de l'arsenal.

Mme Olivia POLSKI (à compter du 21 avril 2008) :

Administratrice : CPCU - SYCTOM - SIAAP.

M. Gilbert REGLIER :

Représentant permanent de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES pour CPCU - CLIMESPACE – GEPSA.

Administrateur : ELYO IBERICA (Démission le 15/092008)

Président de COFATHEC SERVICES – FINERGAZ.

M. Didier RETALI :

Représentant permanent de GDF SUEZ pour CPCU.

Représentant permanent de GDF SUEZ E.S. - EDT - MARAMA NUI - TIRU - UNELCO VANUATU.

Administrateur et Directeur Général Délégué de GDF SUEZ ENERGIE SERVICES.

Administrateur : AXIMA SERVICES - EEC - ELYO ITALIA - FABRICOM - FABRICOM GTI - GTI - INEO - SMEG - SPEA.

Président de TOGOLAISE d'INVESTISSEMENT.

M. Jean VUILLERMOZ :

Administrateur : CPCU.

XIII - Organes d'administration, de direction et de contrôle

Modifications intervenues au sein du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2008 :

Monsieur Jean-Pierre NEGRE a été coopté en qualité d'Administrateur par le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 décembre 2008, en remplacement de Madame Elisabeth AYRAULT démissionnaire, pour le temps restant à courir sur le mandat de cette dernière. Cette cooptation doit être ratifiée par la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Les mandats des Administrateurs représentant la Ville de Paris, à savoir Madame Frédérique CALANDRA et Messieurs Yves CONTASSOT, Jean-François PERNIN et Jean VUILLERMOZ ont pris fin à la suite des élections municipales ayant eu lieu en mars 2008.

Par délibération en date du 21 avril 2008, le Conseil de Paris a désigné en qualité de représentants au Conseil d'Administration de CPCU pour la durée de la nouvelle mandature municipale Madame Olivia POLSKI et Messieurs Hervé BENESSIANO, François DAGNAUD et Jean VUILLERMOZ

Monsieur Alain BAYET, Directeur des finances de la Mairie de Paris, a été nommé en qualité de Censeur par le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 décembre 2008, en remplacement de Madame Véronique BEDAGUE-HAMILIUS appelée à d'autres fonctions, pour le temps restant à courir sur le mandat de cette dernière.

La Direction Générale est exclusivement assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des Administrateurs ci-après nommés GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (anciennement dénommée SUEZ ENERGIE SERVICES), Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT, Monsieur François DUPOUX, ainsi que le mandat de Censeur arrivent à expiration à l'occasion de la présente Assemblée.

Les mandats des autres Administrateurs en fonction et des Commissaires aux Comptes n'arrivent pas à échéance à l'occasion de la présente Assemblée Générale.

XIV - Rémunération des mandataires sociaux :

La rémunération du Président (Monsieur Thierry Franck de Préaumont) est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Cette part variable est fonction pour moitié d'indicateurs qualitatifs individualisés, et pour moitié d'indicateurs financiers, à savoir le Résultat Opérationnel Courant, le Free Cash Flow, et le Résultat Net part du Groupe.

En 2008, la rémunération nette du Président s'est élevée à 145 485 EUR, dont 45 485 EUR au titre de la part variable.

XV - Risques de CPCU :

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

La CPCU est soumise aux risques relatifs à l'exploitation normale de ses installations, risques sur la climatologie et donc la demande, risques sur les approvisionnements et les cours des énergies fossiles, risques sur les taux de change, risques sur les accidents du travail.

Par ailleurs, les risques économiques et techniques suivants sont identifiés et font l'objet d'un pilotage par la Direction Générale :

1) Risques au niveau économique

1.a) Risque de perte de marge sur les cogénérations à la fin des contrats de vente d'électricité « 97-01 ».

Les cogénérations de CPCU à St Ouen et de Cogé Vitry à Vitry bénéficient d'un contrat de vente d'électricité à EDF d'une durée de 12 ans, s'achevant en 2013.

Le prix de vente de l'électricité supérieur au prix du marché, ainsi que les dispositions fiscales, encouragent ce mode de production en raison de son impact favorable au niveau environnemental.

Aucune disposition ne prévoyant le renouvellement de ces contrats en 2013, une perte de marge significative est possible au-delà de cette date.

1.b) Risque au niveau de l'allocation des quotas de GES (Gaz à effet de serre).

CPCU et sa filiale Cogé Vitry ont bénéficié d'allocations de quotas dans le dispositif mis en place pour la 1^{ère} période (2005-2007) ainsi que pour la 2^{nde} (2008-2012). Les allocations de cette dernière sont en baisse de 21% par rapport à celles de la 1^{ère} période.

Au-delà de 2012, les règles d'allocations de quotas ne sont pas encore fixées. Les allocations aux entreprises de chauffage urbain devraient être réduites progressivement. Le dispositif de GES risque d'obérer les comptes de CPCU à partir de 2013, de manière progressive.

1.c) Risque concurrentiel.

Les risques économiques mentionnés ci-dessus, ainsi que les variations du prix des énergies (fatales et fossiles), peuvent être répercutés au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé, les tarifs de CPCU sont limités par le mécanisme du Prix Maximum Autorisé (« PMA »), figurant à l'article 13 du traité de concession. Le PMA varie en fonction d'indices d'énergie, de travaux et de salaires, mais ne prend pas en compte les deux risques ci-dessus.

- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles et l'électricité. Les mécanismes de régulation sur les tarifs électriques, et d'aide aux moyens de chauffage individuel présentent un risque de perte de marché pour CPCU.

2) Risques au niveau technique

2a) Risque d'inondation

Une forte crue de Seine aurait des conséquences sur le fonctionnement et l'intégrité de nos installations, et donc sur la qualité de notre service, d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, y compris les usines SYCTOM, situés en bord de Seine sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles et de leur accessibilité, puis éventuellement par le risque d'invasion par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur se traduirait par des coûts de remise en état des installations inondées ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

2b) Risque de dégradation du réseau de retour d'eau

Le non retour de condensats aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie de retour de condensats du réseau, un risque de dommages collatéraux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de rénovation du réseau structurant est engagé, avec la mise en œuvre de technologies limitant les risques de corrosion des tuyauteries de condensats.

2c) Risque de conformité des installations de production

Nos installations de production sont régies par les réglementations sur les grandes installations de combustion et les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'évolution du contexte réglementaire, tant au niveau européen que national et local, implique à moyen terme une transformation profonde de nos installations d'appoint/secours fonctionnant au fioul lourd, en particulier pour respecter les seuils de rejets atmosphériques.

Un plan global d'adaptation des chaufferies à ces évolutions réglementaires est à l'étude et devra être approuvé par notre autorité administrative (STIIIC). Sa mise en œuvre nécessitera de lourds investissements, tels que l'installation de systèmes de traitement de fumées sur les chaudières fioul ou leur transformation pour brûler du gaz.

XVI - PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Votre Conseil d’Administration vous propose d’affecter comme suit le bénéfice de l’exercice s’élevant à 10 954 180,87 Euros.

- Distribution de dividendes aux actionnaires	5 175 960,00 Euros
- Report à nouveau du solde	5 778 220,87 Euros

Le dividende de 3 € par action sera mis en paiement le 30 juin 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé qu’il a été distribué au titre de chacun des trois derniers exercices un dividende de 3 €.

Annexes :

- Bilan Environnemental
- Bilan Social
- Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d’Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion pendant l'exercice 2008, des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle qui leur était confié, ainsi que du bilan, du compte de résultat, de l'annexe et des comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve ces documents dans tous leurs termes, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion durant l'exercice 2008.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de Commerce, approuve ce rapport dans tous ses termes, ainsi que les conventions qui en font l'objet.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 954 180,87 euros :

- Distribution de dividendes aux actionnaires 5 175 960,00 Euros
- Report à nouveau du solde 5 778 220,87 Euros.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 3,00 euros par action. Il sera mis en paiement le 30 juin 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

	Montant (€)
2005	3
2006	3
2007	3

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à la somme de 47 480 euros le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration à répartir égalementement entre ses membres, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, vu l'absorption de SUEZ par GDF suite à la fusion en date du 22 juillet 2008, confirme le mandat d'Administrateur de GDF SUEZ, venant aux droits de SUEZ, pour la durée restant à courir sur son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Elisabeth AYRAULT a donné sa démission de ses fonctions d'Administrateur à la date du 18 décembre 2008.

L'Assemblée Générale prend acte que le Conseil d'Administration dans sa séance du 18 décembre 2008 a coopté aux lieu et place de Madame Elisabeth AYRAULT et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de cette dernière, Monsieur Jean-Pierre NEGRE.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Pierre NEGRE aux lieu et place de Madame Elisabeth AYRAULT et, pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de cette dernière.

En conséquence, le mandat de Monsieur Jean-Pierre NEGRE expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2008 de Monsieur Alain BAYET, Directeur des Finances de la Mairie de Paris en qualité de Censeur en remplacement de Madame Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, précédent Directeur des Finances de la Mairie de Paris et appelée à d'autres fonctions en date du 18 septembre 2008, et pour le temps restant à courir sur la durée de mandat de cette dernière.

En conséquence, le mandat de Monsieur Alain BAYET expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

HUTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats d'Administrateurs de la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (anciennement dénommée SUEZ ENERGIE SERVICES), de Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT, de Monsieur François DUPOUX ainsi que le mandat de Censeur, sont arrivés à expiration.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'Administrateur de la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (anciennement dénommée SUEZ ENERGIE SERVICES).

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry FRANCK de PREAUMONT.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat d'Administrateur de Monsieur François DUPOUX.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de Censeur de Monsieur Alain BAYET.

En conséquence, ce mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes les formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Paris, le 15 mai 2009

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Thierry FRANCK DE PREAUMONT
Président Directeur Général

TUILLET AUDIT
160, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A. au capital de € 429.080

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain CPCU

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CPCU, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé à la note 1.4 de l'annexe des comptes annuels, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation d'aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraite et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions réseau ont été constituées et des informations relatives aux engagements de retraites et assimilés présentées dans la note 4.4 des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine , le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Michel Dupin

Yvon Salaün

TUILLET AUDIT
160, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A. au capital de € 429.080

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ibry
92576 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CPCU, S.A.

(Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain)

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CPCU tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par votre société, en particulier en ce qui concerne le contrat de concession et les quotas d'émission de gaz à effet de serre, domaines qui ne font pas l'objet de dispositions ou précisions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous nous sommes assuré que les notes VI 1.1, VI 1.10 et VI 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables

Comme il est précisé à la note VI 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des valeurs des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges de l'exercice. Cette note précise également qu'en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, votre société révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour, et qu'il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent des estimations.

Les estimations comptables significatives concernent en particulier les provisions réseau et les engagements de retraites et assimilés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées ainsi que les informations présentées dans la note VI 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Michel DUPIN

Yvon SALAÜN

TUILLET AUDIT
160, boulevard Haussmann
75008 Paris
S.A. au capital de € 429.080

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ibry
92576 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CPCU, S.A.

(Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain)

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CPCU

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CPCU et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

TUILLET AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Michel DUPIN

Yvon SALAÜN